

10 October 2016

**Migrants, demandeurs d'asile et
réfugiés dans le contexte de la
prévention et de la gestion des
risques majeurs.**

Compilation de bonnes pratiques

Conférence - Migrants et Risques majeurs

14 octobre, Lisbonne, Portugal

Contenu

AIDER LES MIGRANTS AVEC DES OUTILS DE COMMUNICATION DE BASE ET DES OUTILS TECHNOLOGIQUES.....	5
Alessandro Barelli, Président, Centre européen pour la médecine des catastrophes (CEMEC), Saint-Marin	5
Victor Poyarkov, Directeur exécutif, Centre européen de sécurité technologique, Kiev (Ukraine)	5
LE TRAVAIL D'ÉDUCATION SOCIALE AUPRES DES MINEURS NON ACCOMPAGNES DEMANDEURS D'ASILE.....	14
Mme Bodil Høyer Damsgaard AIEJI (Association internationale des éducateurs sociaux) -.....	14
MIGRANTS, LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES RÉFUGIÉS DANS LE CONTEXTE DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES MAJEURS	32
Jeyhun Isgandarli, Azerbaïdjan	32
MIGRANTS, LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES REFUGIÉS DANS LE CONTEXTE DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES MAJEURS	40
General Secretariat for Civil Protection – Greece	40
MIAMSI, MEMBRE DE LA CONFÉRENCE DES ONGS DU CONSEIL DE L'EUROPE.....	42
Daniel GUERY, MIAMSI delegate, Council of Europe	42
MIGRANTS, LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES REFUGIÉS DANS LE CONTEXTE DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES MAJEURS	Error! Bookmark not defined.
Community-based fire management (CBFIM).....	49
“TRUST” AS THE MOST IMPORTANT ISSUE IN WORKING WITH MIGRANTS.....	51
Zoi Sakkouli, Présidente de la SKLE pour la Grèce occidentale et les îles ioniennes, Travailleuse sociale, éducatrice pour adultes, Grèce	51
L'ONG « THE SMILE OF THE CHILD » (ΤΟ ΧΑΜΟΓΕΛΟ ΤΟΥ ΠΑΙΔΙΟΥ) POUR ENFANTS REFUGIÉS ET MIGRANTS Sofoklis Panagiotou.....	53

AIDER LES MIGRANTS AVEC DES OUTILS DE COMMUNICATION DE BASE ET DES OUTILS TECHNOLOGIQUES

Alessandro Barelli,

Président, Centre européen pour la médecine des catastrophes (CEMEC), Saint-Marin

Victor Poyarkov,

Directeur exécutif, Centre européen de sécurité technologique, Kiev (Ukraine)

Contexte et motifs

Comprendre la complexité du système derrière les migrations

L'image des migrations, en EUROPE et dans le monde entier, est beaucoup plus compliquée qu'elle ne semble l'être à première vue. Et les technologies modernes, les facteurs économiques et écologiques et la facilité des déplacements prédisent une complexité encore plus grande à l'avenir. Si l'accent est mis sur les flux des migrants en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient dans les pays plus riches d'Europe, la véritable image des migrations révèle un scénario plus dense de mouvements : des migrants effectuant des aller-retour entre leur pays d'origine et leur pays d'adoption, des travailleurs agricoles se déplaçant à l'intérieur d'un même pays, parfois à plusieurs reprises pendant l'année, au gré des changements de saison et des opportunités de travail, de nouveaux migrants qui sont prêts à se déplacer vers de nouveaux lieux à la recherche de meilleures opportunités ou de conditions plus stables ailleurs.

Cette image complexe des migrations humaines modernes est le résultat de l'amélioration des transports et des communications, de la hausse des inégalités sociales, des changements climatiques, de la croissance de l'économie mondiale et d'une plus grande facilité de déplacement à travers le monde. La diffusion rapide d'informations, qui tient des communautés éloignées au courant des possibilités qui existent dans d'autres communautés, a favorisé encore plus les mouvements de population.

Les changements et les hausses dans les schémas de migration, l'arrivée de migrants dans de nouvelles communautés et la participation à de nouvelles formes d'emploi, souvent dangereuses, ont donc d'importantes répercussions sur la santé, les risques sanitaires et la gestion de la santé des populations mobiles.

Définition du migrant

Un migrant est une personne qui :

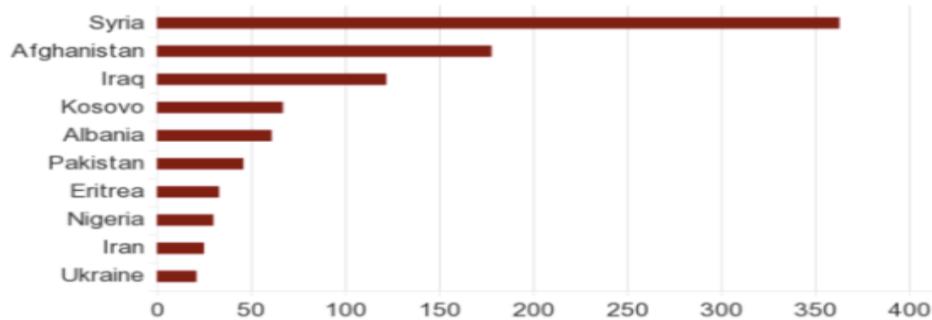
- traverse des frontières géographiques délimitées par hasard, par instinct ou de manière planifiée ;

- s'éloigne de sa résidence habituelle ;
- recherche ou effectue des activités rémunérées.

Chiffres concernant la population

Au niveau mondial, les migrations ont augmenté. En 1990, il y avait 155 millions de personnes qui vivaient en dehors de leur pays de naissance. En 2013, ce chiffre avait atteint 232 millions.

Top 10 origins of people applying for asylum in the EU
First-time applications in 2015, in thousands

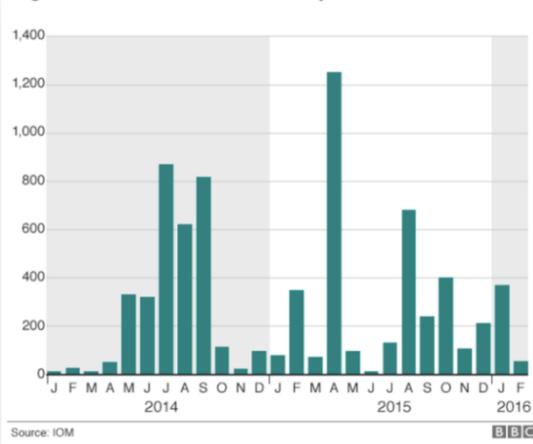


Source: Eurostat

Asylum claims in Europe, 2015



Migrant deaths in the Mediterranean by month



« Plus d'un million de migrants et de réfugiés sont arrivés en Europe en 2015, déclenchant une crise alors que les pays tentaient de faire face à ces flux et créant une division dans l'UE sur la meilleure façon de gérer la réinstallation de ces personnes. » (BBC.COM, 28 janvier 2016)

Santé des migrants : qui s'en occupe ?

Les débats nationaux sur les migrations se limitent souvent à la question de savoir comment les migrants sont arrivés. Cet accent mis sur le statut des migrants relègue au second plan les progrès en matière de santé publique pour tous les résidents européens, en détournant l'attention de la nécessité de traiter les besoins en matière de santé des individus résidant à l'intérieur de nos frontières. Il entrave aussi les ajustements nécessaires de nos systèmes de santé rigides, qui sont largement sous-équipés pour prendre en charge des patients qui pourraient migrer à leur tour mais continuent d'avoir besoin de soins.

L'accès aux soins de santé pour les migrants

Les migrants rencontrent des difficultés similaires à celles qui touchent d'autres populations défavorisées en ce qui concerne l'accès à la santé, mais sont confrontés à des obstacles supplémentaires : mobilité, langue et différences culturelles, manque de familiarité avec les services de santé locaux, et admissibilité limitée aux programmes de soins financés par le secteur public ou privé.

Les migrants se déplacent – mais pas leurs possibilités de soins. Leur mode de vie migratoire les amène hors de leurs réseaux de prestataires de soins, ce qui limite encore davantage l'accès à ces services. La crainte de l'expulsion et des contacts avec les organismes gouvernementaux rend l'accès aux soins de santé encore plus compliqué pour les migrants sans-papiers.

Problèmes de santé en voyage

Les migrants qui sont en route vers une nouvelle destination peuvent rencontrer des risques sanitaires supplémentaires, comme le stress dû à la canicule ou au froid, la déshydratation, et l'exposition à des maladies lorsqu'ils traversent des frontières ou voyagent à l'intérieur d'un pays. Les migrants sont plus vulnérables lorsqu'ils se déplacent, ce qui peut entraîner une incidence accrue de la traite et de l'exploitation.

Tous les problèmes de santé de la population générale se retrouvent au sein des groupes de migrants. Certains surviennent toutefois plus fréquemment, comme le diabète, les maladies cardiovasculaires et l'asthme. Il convient aussi de mentionner la tuberculose chez les populations mobiles.

Ci-dessous un aperçu des problèmes de santé des migrants :

- organiques
 - cancer
 - diabète

- VIH/sida
- immunisation
- hépatites
- tuberculose
- exposition à des substances toxiques
- non organiques
 - troubles du comportement et éléments psychologiques
 - santé des femmes
 - santé des enfants
 - soins ophtalmologiques
 - violences familiales

Hygiène et habitat

Le logement des migrants est associé à : l'exposition aux pesticides, des problèmes d'eau potable, la surpopulation, des systèmes électriques, de chauffage et de cuisson peu sûrs et ne respectant pas les normes, un manque d'hygiène et des structures délabrées. Le personnel des soins d'urgence doit être conscient de ces risques supplémentaires qui menacent la santé et le bien-être des migrants.

Problèmes et risques liés à l'alimentation

Les migrants devront peut-être faire face à une insécurité alimentaire supplémentaire en raison d'un manque d'accès aux transports, du stockage des aliments et des équipements de cuisson. Plusieurs études estiment que plus de la moitié des foyers agricoles connaissent l'insécurité alimentaire.

Changements climatiques

Les changements climatiques touchent de manière disproportionnée plus fortement les pauvres que les autres couches de la population. Les personnes vivant en extérieur, comme les migrants, sont particulièrement vulnérables. Les changements climatiques affecteraient la santé des migrants en raison des températures en hausse, de conditions météorologiques plus extrêmes, d'une qualité de l'air dégradée et d'un nombre accru de maladies à transmission vectorielle. Les migrants risquent davantage d'être exposés à ces changements en raison de logements ne répondant pas aux normes (manque d'isolation ou de climatisation) et du travail en extérieur (qui aboutit à une augmentation du stress dû à la canicule et d'autres maladies liées à la chaleur). Ils ont peut-être aussi moins de ressources qui leur permettraient de s'adapter à ces changements.

Objectif

Fournir des informations basiques et facilement compréhensibles aux migrants pour les aider à faire face à la majorité des problèmes rencontrés lors de leur séjour dans un pays étranger :

- Problèmes de santé et accès aux systèmes locaux de soins
- Communication et obtention d'informations vitales
- Hygiène et habitat
- Problèmes et risques liés à l'alimentation
- Changements climatiques
- Aspects juridiques

Méthode

- Développer un outil multilingue à la fois sous forme traditionnelle (livret) et électronique (application pour Smartphone) pouvant aider les migrants à :
 - bénéficier de soins primaires dispensés par des infirmiers et des médecins,
 - avoir connaissance des ressources médicales et sociales disponibles dans les pays hôte,
 - les protéger en cas d'urgence.
- Créer et alimenter un site internet en langue anglaise fournissant des informations comme celles mentionnées ci-dessus.

Les principaux appels à la population en cas de catastrophes radiologiques sont un exemple :

- se mettre à l'abri,
- faire usage de la prophylaxie iodée,
- utiliser les masques de protection pour respirer,
- se rendre dans un centre de décontamination,
- se rendre dans un centre de soins de santé,
- utiliser un équipement de protection personnel,
- interdiction de boire et de manger,
- autres...

Un autre domaine important que le projet couvrira est celui des principaux appels en cas de besoins de santé simples et fréquents comme :

- prises de sang,
- vaccination,
- désinfection de plaies,
- massage cardiaque,
- appel des urgences,

- o autres.....

Les barrières et problèmes linguistiques seront limités en raison d'une vaste utilisation de bandes dessinées et vignettes.

Radiologic risk: Go to sheltering !!



Wound basic care



Chemical risk: wear gas mask



Conclusions

Le but ambitieux de ce projet sera facilité par les expériences passées d'outils de communication à grande échelle qui ont été inclus dans d'autres projets EurOpa.

A titre d'exemple, nous avons mentionné le projet « Savoir faire face aux urgences », développé par le CEMEC avec d'autres membres d'EurOpa. Ce guide avait pour but d'informer les gens, de manière facile et immédiatement compréhensible, des réponses de base pour faire face aux principales situations d'urgence pouvant survenir à l'heure actuelle.



In case of a small fire you can use a fire extinguisher, a blanket or a bucket of water.

ANYPHON:

- Call or ask someone to call Fire Department.
- Stay away and keep people away from fire.
- If someone is engulfed in flames try to roll him on the ground and to cover with a blanket.

IF THE FIRE IS WIDESPREAD:

- Quickly move away after checking that no one is still inside.
- Close the door of the involved room and call or ask someone to call 115 (Fire Department).
- Do not use elevators.
- Crawl and use a wet handkerchief or piece of fabric over nose and mouth to protect airways.
- If possible, protect your head with a wet cloth.
- If the exit is not approachable because of smoke and heat, find refuge in a room and open the window, signalling your presence, then close the room door and seal cracks with wet clothes or pieces of fabric.

DO NOT USE WATER ON ELECTRICAL SYSTEMS AND ELECTRICAL EQUIPMENT (IT'S VOLTAGE DELETED)

IN PUBLIC PLACES OR WORKPLACES:

- Look for emergency exits that are usually indicated by green signs, proceed orderly to one of these exits, do not push people ahead of you in a hurry to exit.
- Do not use elevators.
- Put children in your arms, attend to elderly and disabled people.
- Go outside and wait at the collection point.

Bibliographie

1. Koser K, Laczko F, Migration IOF. World Migration Report 2010: The Future of Migration: Building Capacities for Change: International Organization for Migration; 2010.
2. Department of Immigration and Citizenship (DIAC). Annual report 2008–2009. Canberra: DIAC; 2009 [cited 2011]; Available from: <http://www.immi.gov.au/about/reports/annual/2008-09/html/>.
3. Baum F. The New Public Health. Melbourne: Oxford University Press; 2008.
4. Australian Bureau Statistics (ABS). Language Spoken at Home (LANP). Canberra 2006; Available from: <http://www.abs.gov.au/Ausstats/abs@.nsf/0/2584CFD16AD0821ACA25720A0078F2B1>
5. Australian Bureau Statistics (ABS). 2001 Census of Population and Housing Canberra 2001.
6. Australian Bureau Statistics (ABS). 2006 Census of Population and Housing Canberra 2006.
7. Woloshin S, Bickell NA, Schwartz LM, Gany F, Welch HG. Language barriers in medicine in the United States. *JAMA* 1995; 273: 724–728.
8. Yeo S. Language barriers and access to care. *Annu Rev Nurs Res* 2004; 22: 59–73.
9. Sheikh M, Nugus PI, Gao Z, Holdgate A, Short AE, Al Haboub A, et al. Equity and access: understanding emergency health service use by newly arrived refugees. *Med J Aust* 2011; 195: 74–76.
10. Lixin O, Jack C, Ken H. Health services utilization disparities between English speaking and non-English speaking background Australian infants. *BMC Public Health* 2010; 10.
11. DeLia D, Cantor J. Emergency department utilization and capacity. Robert Wood Johnson Foundation; 2009 [cited 2011]; Available from: <http://www.rwjf.org/files/research/072109policysynthesis17.emergencyutilization.pdf>.
12. Fatovich D, Nagree Y, Sprivulis P. Access block causes emergency department overcrowding and ambulance diversion in Perth, Western Australia. *Emerg Med J* 2005; 22: 351–354.
13. Australian Institute of Health and Welfare (AIHW). Public EDs not coping with growing pressure. *Australian Med* 2009; 21: 3–4.
14. Derlet RW, Richards JR, Kravitz RL. Frequent overcrowding in US emergency departments. *Acad Emerg Med* 2001; 8: 151–155.
15. Drummond AJ. No room at the inn: overcrowding in Ontario's emergency departments. *CJEM* 2002; 4: 91–97.
16. Graff L. Overcrowding in the ED: an international symptom of health care system failure. *Am J Emerg Med* 1999; 17: 208–209.
17. Miro O, Antonio M, Jimenez S, De Dios A, Sanchez M, Borrás A, et al. Decreased health care quality associated with emergency department overcrowding. *Eur J Emerg Med* 1999; 6: 105.

18. Shih FY, Huel-Ming M, Chen SC, Wang HP, Fang CC, Shyu RS, et al. ED overcrowding in Taiwan: facts and strategies. *Am J Emerg Med* 1999; 17: 198–202.
19. Derlet RW, Richards JR. Overcrowding in the nation's emergency departments: complex causes and disturbing effects. *Ann Emerg Med* 2000; 35: 63–68.
20. Blackford J. Equity in care for people of culturally and linguistically diverse backgrounds. *Aust Nurs J* 2005; 13: 29.
21. Quan H, Fong A, De Coster C, Wang J, Musto R, Noseworthy TW, et al. Variation in health services utilization among ethnic populations. *CMAJ* 2006; 174: 787–791
22. Stronks K, Ravelli ACJ, Reijneveld S. Immigrants in the Netherlands: equal access for equal needs? *J Epidemiol Community Health* 2001; 55: 701–707.
23. Dias SF, Severo M, Barros H. Determinants of health care utilization by immigrants in Portugal. *BMC Health Serv Res* 2008; 8: 207.
24. McDonald JT, Kennedy S. Insights into the healthy immigrant effect': health status and health service use of immigrants to Canada. *Soc Sci Med* 2004; 59: 1613–1627.

LE TRAVAIL D'ÉDUCATION SOCIALE AUPRES DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS DEMANDEURS D'ASILE

Mme Bodil Høyer Damsgaard

AIEJI (Association internationale des éducateurs sociaux) -

Nous tenons d'abord à dire ce qu'est un éducateur social : c'est un professionnel qui participe activement, en partenariat avec ceux qui œuvrent avec lui, non seulement à titre personnel, mais aussi au sein de groupes, de familles et de structures et d'environnements sociaux au développement de ses compétences et au règlement de problèmes personnels, sociaux et communautaires. L'éducateur social travaille en contact avec des gens et possède des connaissances, des méthodes et une éthique pour ce faire. Un aspect essentiel de ce travail consiste à aider autrui à améliorer ses conditions de vie par des relations, une prise en charge de soi, et l'inclusion sociale. La profession d'éducateur social est connue dans le monde entier, mais la plupart des organisations membres de l'AIEJI proviennent de pays européens¹.

Lors de l'assemblée générale de l'Association en 2013, il a été décidé d'élaborer un projet concernant le travail d'éducation sociale avec des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile. En effet, nous nous sommes rendus compte qu'il s'agit d'une catégorie de personnes très vulnérables qui, sous réserve de bénéficier de soutiens appropriés, peuvent, avec le temps, connaître une vie digne de ce nom et qui présentent un grand intérêt pour la société.

Pour repérer les bonnes pratiques d'éducation sociale avec cette catégorie d'enfants et de jeunes, des éducateurs sociaux d'Italie, d'Espagne, du Danemark et d'Israël ont été interviewés, ainsi que des mineurs réfugiés en Italie et au Danemark. Nous avons entamé des recherches bibliographiques sur le sujet, qu'elles soient générales, empiriques ou théoriques. Cela a permis d'élaborer en 2015 le rapport [Social educational work – with refugee minor asylum seekers](http://www.aieji.net/publications) (www.aieji.net/publications).

Le présent document est une présentation des réflexions importantes du rapport associant études empiriques et théorie. Seules quelques sources seront citées dans le corps du texte, mais la dernière page donne une liste de références bibliographiques.

Qui sont les mineurs non accompagnés ?

Les mineurs non accompagnés sont une catégorie d'enfants et de jeunes vulnérables, mais aussi un groupe de personnes *pleines de ressources*, qui ont accompli un périple très dangereux et éprouvant.

¹ La publication de l'AIEJI "*The professional competences of social educators – a conceptual framework*" (2010 - www.aieji.net/publications) présente la profession plus en détails.

On peut brosser un tableau très mélangé des mineurs demandeurs d'asile. Certains fuient la guerre civile, une vie d'enfant soldat, des conflits, la misère, tandis que d'autres veulent échapper à la violence au sein de leur propre famille ou à d'autres situations indignes. La plupart des mineurs sont des garçons. Certains réfugiés mineurs arrivent de camps de réfugiés, alors que d'autres ont bénéficié de beaucoup de ressources, y compris d'une bonne éducation. Certains quittent des pays éloignés, tandis que d'autres restent dans le leur, mais s'enfuient dans une autre région. Certains arrivent à bord de bateaux surchargés, d'autres prennent l'avion ou font tout le chemin à pied. Certains font l'objet d'un trafic. Certains ont des oncles, des tantes ou d'autres membres de leur famille dans le pays d'accueil, tandis que d'autres n'ont personne sur place. Il y a ceux qui souhaitent retrouver leurs proches, ceux qui veulent éviter de les revoir et ceux qui ont perdu leur famille.

Ce que les réfugiés mineurs ont en commun, c'est le désir d'améliorer leur situation et l'espoir d'un avenir meilleur. L'itinéraire est souvent planifié avec soin et associe bien des gens différents – et pas seulement des passeurs. Pour certains, le périple a été traumatisant, il a impliqué beaucoup de haltes en cours de route et de longues périodes passées à se cacher. Tout en migrant, beaucoup ont connu une angoisse permanente faute de savoir à qui se fier, qui voulait les tromper et qui voulait leur causer du tort.

La voix et les ressources des mineurs réfugiés

Il est capital de permettre aux enfants de parler de leurs problèmes et de ce dont ils ont besoin. Il importe aussi de mettre l'accent sur les ressources que possède encore une personne traumatisée. Des recommandations sur l'action à mener sur ce point seront mises en relief.

En 2010, une grande « Conférence internationale sur la protection et le soutien des enfants en déplacement » s'est tenue à Barcelone. Un large éventail d'organisations gouvernementales et non gouvernementales étaient alors représentées. Deux grandes questions étaient au centre des débats. Elles ont été traitées ensuite dans la publication « Enfants en déplacement », publiée en 2013 par l'Organisation internationale des migrations. Ce sont : 1) l'importance d'écouter les histoires de mineurs sur leur périple, leurs origines et leur situation actuelle – en qualité de professionnel œuvrant dans ce domaine, au niveau administratif ou politique ; 2) l'importance de mettre l'accent sur les atouts particuliers que possèdent souvent ces mineurs soumis à rude épreuve. Des atouts qui s'expriment par la capacité de partir et de surmonter les obstacles rencontrés – des capacités à adapter à la situation de vie du moment et pour bénéficier des possibilités procurées par cette situation. Dans cette perspective, le mineur n'est pas considéré avant tout comme une victime.

Il faut écouter la voix des enfants et des jeunes et exploiter activement leurs ressources pour consolider leur vie d'enfants / de jeunes ici et maintenant. Cette conception est à la base de la Convention internationale des Nations relative aux droits de l'enfant et du « Programme en faveur des enfants séparés en Europe - Déclaration de bonne pratique » (HCR, UNICEF, *Save the Children* 2009), destiné à protéger les droits et à promouvoir les intérêts des réfugiés mineurs

arrivant en Europe ou passant par le continent. Le rapport souligne que les enfants et les jeunes « *devraient toujours être incités à exprimer leur opinion* ». C'est là une déclaration reprise dans leur travail par les éducateurs sociaux.

Les éducateurs sociaux ne considèrent pas les mineurs non accompagnés comme des victimes, mais comme des enfants ou des jeunes ayant des atouts particuliers. En conséquence, ils s'efforcent de mettre l'accent sur leurs possibilités et leurs ressources. Ils considèrent qu'ils sont patients, qu'ils font preuve de respect et de tolérance. Beaucoup d'entre eux sont aussi très humbles. Ils ont besoin de modèles pour les encourager à croire en eux-mêmes.

Les mineurs réfugiés ont des ressources qui proviennent de leur passé dans leur pays d'origine – ressources qui existent toujours malgré les graves problèmes auxquels ils ont été confrontés au cours de leur périple long et dangereux. Dans le même temps, beaucoup sont traumatisés et éprouvent un sentiment de responsabilité écrasant à l'égard de leur famille. Ils estiment que leur situation présente fait obstacle à la création d'une famille et à la recherche d'une vie meilleure pour eux-mêmes et ils ont donc soif de connaissances.

Dans le même temps, beaucoup d'enfants et de jeunes présentent un comportement effacé, ce qui peut conduire les éducateurs sociaux à ne pas discerner les ressources qu'ils possèdent : ils sont véritablement disposés à apprendre, ils savent se prendre en charge, car le long périple qu'ils ont fait suppose de leur part un courage particulier. Il est capital que les éducateurs sociaux tiennent compte de ces éléments dans leur travail et qu'ils s'en servent pour aider l'enfant / le jeune.

Les atouts particuliers doivent être exploités pour tracer son chemin de vie ici et maintenant lorsque l'incertitude face à l'avenir et la séparation radicale d'avec son environnement familial sont des marqueurs saillants de la vie du mineur réfugié. La séparation consiste non seulement à être éloigné de ses proches, mais aussi à être coupé de sa propre culture et à tenter d'évoluer dans un nouvel environnement. Il y a là une remise en cause de bien des éléments d'une vie. L'éducateur social doit tirer parti de tout indice d'un atout pour canaliser les ressources vers la situation de vie où se trouve l'enfant / le jeune. Il faut que l'éducateur social soutienne celui-ci pour qu'il bâtisse un projet de vie personnel comme tout autre enfant ou jeune le fait, pour faire entendre sa voix et favoriser son rêve d'avenir en se tenant à ses côtés.

Lorsqu'on bâtit un projet de vie personnel, il importe de soutenir les enfants tout au long de ce processus et de s'intéresser à ce qu'ils disent et à ce qu'ils désirent. Les éducateurs sociaux œuvrent pour faire en sorte que les mineurs se prennent en charge. Ils les encouragent à s'exprimer lorsque sont prises des décisions concernant leur situation présente. Ils soutiennent leur rêve d'avenir. La patience, la confiance et l'espoir sont des qualités précieuses du travail d'éducation sociale. Dans le même temps, il faut rester conscient que les mineurs sont des personnes humaines ayant un but dans la vie et un projet personnel. Les éducateurs sociaux ne perdent jamais de vue les points clés de la réussite de l'intégration : il faut aider les mineurs à apprendre la langue, à bâtir un réseau social et à se préparer à une situation professionnelle.

Bref, il est capital d'essayer d'en faire des citoyens responsables. Même quand il est décidé de les rapatrier, il appartient aux éducateurs de les aider à se préparer à ce retour.

Leurs droits

Les articles 3, 20 et 22 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant sont déterminants. L'article 3 porte sur les besoins de l'enfant, l'article 20, sur les enfants sans parents et l'article 22, sur les enfants réfugiés.

Selon la Convention, l'enfant doit bénéficier de la protection et de l'assistance nécessaires en prêtant une attention particulière à des valeurs telles que la dignité, la tolérance, l'égalité et la solidarité. Les trois articles de la Convention sont d'une importance déterminante pour les mineurs non accompagnés demandeurs d'asile.

Les éducateurs sociaux de notre rapport ont constaté que les droits des enfants sont violés de bien des façons. Ils expliquent que les décisions liées au permis de séjour sont fondées sur des arguments déloyaux concernant par exemple la religion ou sur les incohérences décelées dans le vécu raconté par les mineurs. Les autorités ne comprennent pas toujours que cela peut être lié au fait d'être un enfant.

Article 3. INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT : L'ensemble des adultes devraient faire ce qui convient au mieux aux enfants et s'efforcer de prévoir les effets de leurs décisions sur les enfants. L'intérêt supérieur de l'enfant doit primer en toute chose, que ce soit au sein d'une institution de protection sociale privée, d'un tribunal, d'une administration ou d'une assemblée législative.

Article 20. ENFANTS PRIVES DE SOUTIEN FAMILIAL : Les enfants privés de leur environnement familial ont tout particulièrement droit à une protection et à une prise en charge, par exemple, dans une famille d'accueil ou si nécessaire dans une institution appropriée ou par une adoption.

Article 22. ENFANTS REFUGIES : Tout enfant qui demande le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié doit bénéficier d'une protection appropriée et d'une assistance humanitaire. L'Etat doit, en collaboration avec les organisations internationales, aider les enfants non accompagnés à retrouver leurs parents. Les enfants doivent bénéficier de la même protection que tout autre enfant privé temporairement ou en permanence de son environnement familial.

L'éducateur social doit connaître les droits des réfugiés mineurs et la législation applicable pour traiter le dossier de ces enfants / de ces jeunes.

Il importe de connaître les droits des mineurs au regard des conventions des Nations Unies et de tenter de les rappeler aux autorités quand les droits de l'enfant / du jeune sont bafoués. L'éducateur social ne doit pas nécessairement interpellier directement les décideurs politiques, mais il est capital qu'il communique ses connaissances aux organisations, aux réseaux et aux personnes ressources qui peuvent faire usage de leur influence politique en faveur des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile.

Conscience culturelle

Les éducateurs sociaux sont confrontés d'une part au problème des différences culturelles et d'autre part à une situation de l'emploi difficile. L'action professionnelle liée à la rencontre entre les cultures est une question importante. Des notions telles que le respect, la compréhension culturelle et la communication interculturelle, y compris la langue, ne peuvent être oubliées. Dans beaucoup de pays, les mineurs non accompagnés sont d'une vingtaine de nationalités différentes. Aussi, les différents pays doivent-ils adapter leurs services à cette catégorie de manière à pouvoir traiter les différentes cultures et les différentes langues.

Les connaissances fondamentales sur les normes culturelles qui ont marqué l'éducation de l'enfant / du jeune sont d'un grand intérêt dans le travail d'éducation sociale. Ainsi, le mineur a-t-il été façonné par une culture axée sur la collectivité et marquée par une forte religiosité et les rites qui l'accompagnent ? Qu'est-ce que cela signifie pour l'enfant / le jeune dans sa vie quotidienne et dans ses modes d'action ? Dans quelle mesure ces éléments peuvent-ils être pris en considération ? Les connaissances et les réflexions liées à cet aspect sont importantes pour les pratiques d'éducation sociale destinées à permettre de comprendre les motivations d'une personne et à adapter le travail en fonction de ces éléments. *Il convient ici de se souvenir qu'il est capital de considérer la personne en tant que telle et non son seul cadre culturel.*

Les mineurs réfugiés sont contraints d'attendre. Les éducateurs sociaux ont donc la tâche difficile de les assister pour qu'ils puissent vivre leur vie tout en étant dans l'expectative. A cet égard, il est capital qu'ils se sentent bienvenus, respectés et en sécurité. Sur ce point, il importe d'apprendre à connaître leur origine culturelle pour se placer dans une perspective interculturelle.

Ainsi que le soulignent les éducateurs sociaux, il importe qu'ils apprennent le vocabulaire de base de la langue maternelle des mineurs réfugiés. Dans certaines situations, il convient de faire appel à des médiateurs culturels et / ou à un interprète. La communication non verbale est essentielle avec les enfants et les jeunes, mais il faut être conscient ici que les mouvements corporels peuvent être interprétés différemment selon l'origine socio-culturelle des

interlocuteurs. Il faut écouter le mineur réfugié, manifester de l'empathie à son égard, et connaître les éléments socioculturels et religieux qui ont contribué à le façonner.

Dans le même temps, il importe d'avoir une idée de ce que les enfants et les jeunes ont fui, pourquoi ils se sont résolus à l'exil et comment cela s'est produit. Il faut considérer chaque vécu individuel dans une perspective plus large, où la situation politique globale joue aussi un rôle déterminant.

Il est capital de connaître les zones en conflit que l'enfant / le jeune a fui, pour pouvoir accueillir le réfugié mineur et avoir une idée de ce dont il ou elle s'est privé(e), et d'entamer un dialogue avec lui ou elle. Il en va ainsi des conflits ethniques ou religieux, de l'élimination par les autorités de certaines catégories sociales et de mesure politiques globales.

Il convient de se faire une idée de l'origine socio-culturelle des réfugiés mineurs et de leur périple pour mieux comprendre les enfants et leur manifester du respect. Cela est d'autant plus important que le travail avec ces mineurs dépend de l'attitude de la société environnante à leur égard. Les mineurs sont souvent exposés à des stéréotypes négatifs dominants. Il faut en être véritablement conscient, surtout quand les attitudes sont dictées par des préjugés. Les éducateurs sociaux doivent contribuer à créer une attitude positive à l'égard de ces enfants. Beaucoup d'entre eux soulignent que les mineurs non accompagnés font preuve de respect à leur égard et les uns envers les autres en dépit des différences culturelles et religieuses.

Dans leurs réponses au questionnaire, les éducateurs sociaux ont insisté sur l'importance de faire preuve de patience, de respect et de tolérance. Dans une interview, un éducateur social danois a estimé que « *il faut traiter [les mineurs] avec respect et les prendre au sérieux. C'est très gratifiant. et cela peut se traduire de diverses manières. Naturellement, on ne marche pas en chaussures sur leurs tapis, ce serait leur manquer de respect* ». L'impression générale, c'est que le travail avec des réfugiés mineurs est très exigeant. Ce ne sont pas seulement les réfugiés mineurs qui ont besoin de connaître « notre » culture, mais le pays d'accueil peut aussi apprendre beaucoup de choses à leur contact parce que les mineurs possèdent un grand nombre de qualités remarquables.

Dans la plupart des foyers, une partie du personnel provient des pays d'où viennent les mineurs. On s'attache à faire travailler des gens qui ont les mêmes origines avec les éducateurs sociaux pour améliorer la communication et la compréhension de la culture et des habitudes. Ce travail comprend l'aide aux mineurs réfugiés et aux éducateurs sociaux pour améliorer leurs connaissances de la langue et des habitudes culturelles. Parfois des situations complexes et difficiles peuvent apparaître lorsque des éducateurs et des personnes dépourvues de la formation d'éducateurs nécessaire sont censés collaborer. Il faut alors remettre en cause les méthodes d'éducation sociale pour recourir à d'autres façons de gérer les situations.

Le soutien aux enfants et aux jeunes - aperçu

Les questions principales tirées d'études empiriques abordées dans le rapport sont soulignées dans cette partie du présent document. Elles concernent l'action des éducateurs sociaux sur le plan de la *confiance*, des *ressources*, du *contexte* et de *l'avenir*.

Confiance : Au cours de leur périple, beaucoup de mineurs ont connu des situations d'angoisse constante au point de ne pas savoir à qui se fier, qui souhaitait les tromper ou qui voulait leur causer du tort. Tout d'abord, les enfants et les jeunes ont du mal à faire confiance à autrui. Ils ont besoin de davantage de sécurité pour établir des relations de confiance. L'éducateur social joue un rôle particulier à cet égard. Il doit s'exprimer clairement, créer des conditions de sécurité et se présenter comme quelqu'un en qui on peut faire confiance. Il importe avant tout que les enfants et les jeunes aient suffisamment confiance pour prendre contact avec un adulte quand le besoin se fait sentir. Selon un éducateur social danois,

« Ils apprennent à nous dire que quelqu'un a tenu des propos déplacés, je veux dire racistes par exemple (ce qui n'arrive pas souvent)... Nous n'y pouvons pas grand-chose. Ce centre est pour tout le monde. Nous établissons avec les enfants des rapports qui ne sont pas profonds, mais qui font qu'ils osent nous dire que quelqu'un a dit ceci ou cela... Et nous pouvons ainsi éviter un conflit ».

Les éducateurs sociaux soulignent que le défi à relever est de créer les conditions nécessaires pour se gagner la confiance des enfants et des jeunes. Il y a là un hiatus réel entre la confiance qu'ils s'efforcent d'instaurer et la méfiance suscitée par l'expérience passée des mineurs et alimentée simultanément par l'insécurité dans laquelle ils se trouvent et par les préjugés nourris par la société environnante.

La défiance des réfugiés mineurs revient comme un fil rouge dans la plupart des études empiriques. L'expérience d'abandons, de dangers et de mensonges marquent les enfants et les jeunes. Un autre problème qui conditionne la disposition à faire confiance est l'incertitude dans laquelle se trouve le mineur faute de savoir s'il pourra ou non rester dans le pays. Les mineurs éprouvent en permanence l'angoisse d'être rapatriés – ce qui nuit à leurs rapports avec autrui, à leur santé, à leur développement et à leur bien-être général. Les éducateurs doivent gérer cette contradiction. Un éducateur israélien fait état de l'incertitude et de l'angoisse permanente éprouvés par les enfants : *« Ils sont considérés comme illégaux et doivent renouveler tous les trois mois leur visa temporaire. Ils sont soumis au risque permanent d'être mis dans un avion et renvoyé dans leur patrie ».*

Un éducateur social italien considère que c'est une gageure de nouer des relations de confiance avec des mineurs réfugiés, de les amener à oser faire confiance à des professionnels, à croire que des adultes leur veulent du bien, qu'ils peuvent tenir leurs promesses, que les mineurs peuvent faire appel à eux en cas de conflits etc. Pour les enfants / les jeunes, il est fondamental de se sentir en sécurité là où ils se trouvent et par exemple de trouver naturel d'aller se

coucher sans porter leurs vêtements extérieurs, ce dernier exemple étant tiré d'études danoises empiriques.

Ressources : En dépit de leurs ressources, beaucoup d'enfants et de jeunes ont tendance à s'effacer, si bien que les éducateurs sociaux peuvent négliger les ressources qu'ils possèdent : les enfants et les jeunes sont tout disposés à apprendre ; ils ont appris à s'en sortir eux-mêmes ; il leur a fallu un courage tout particulier pour réaliser le périple dangereux qui les a conduits là. Il importe donc que le travail d'éducation sociale permette de discerner ces ressources et y fasse appel pour soutenir l'enfant / le jeune. L'approche fondée sur les ressources est capitale pour le développement des enfants. Ainsi que le souligne un éducateur espagnol, « *En somme, il est capital de faire en sorte qu'ils se prennent en main en tant que citoyens* ».

Selon le « Programme en faveur des enfants séparés en Europe - Déclaration de bonne pratique » (publié en 2009 par le HCR, l'UNICEF et l'ONG *Save the Children*), le mineur n'est pas une victime, mais une personne possédant des atouts particuliers. Ces atouts doivent être exploités pour bâtir sa vie ici et maintenant alors que l'incertitude face à l'avenir et la séparation radicale avec l'environnement familial sont des marqueurs saillants de la vie du réfugié mineur. Etant donné que le mineur est séparé de sa famille et de sa culture, ce qui constitue une remise en cause de ses conditions de vie, l'éducateur doit repérer tout indice d'atout, de façon à en tirer profit dans la situation de vie qui est celle de l'enfant / du jeune. Il doit l'aider à bâtir son propre projet personnel de vie comme le fait tout autre enfant ou jeune et s'attacher à faire entendre sa voix et à exprimer ses rêves d'avenir, ce en quoi l'éducateur peut le motiver et l'assister.

Origines et avenir : Tout comme d'autres enfants / jeunes, le mineur non accompagné demandeur d'asile rêve aussi d'avenir – avec une éducation, un emploi, des amis, un / des amoureux, des loisirs et peut-être une famille et des enfants. Cependant, étant donné l'incertitude des conditions de vie, le rêve se caractérise par des conditions de réalisation plus difficiles. C'est pourtant la foi en un avenir meilleur qui contribue à la soif de vivre quelles que soient les circonstances. Il est donc capital que les éducateurs sociaux fassent de leur mieux pour soutenir cette foi en l'avenir, que les enfants habitent dans le pays d'accueil actuel, dans leur pays d'origine ou dans un autre pays.

Pour créer un sentiment de continuité avec le passé, le présent et l'avenir, certains éducateurs sociaux recourent à une approche narrative, fondée sur le vécu du mineur, car cela contribue à donner du sens à sa vie, à façonner son identité et sa perception de soi-même. Cela éclaire l'importance d'écouter les histoires du réfugié mineur sur son périple, ses origines et sa situation présente.

Perspectives théoriques

Cette partie met l'accent sur les perspectives théoriques notamment la *résilience*, *l'assistance tenant compte des traumatismes*, *le travail sur le vécu* et les *activités supports* (« *common third* »).

Résilience : Ces dernières années, le concept de résilience joue un rôle de plus en plus important dans le travail auprès des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité. D'où un changement de perspective qui a conduit à mettre davantage l'accent sur les atouts et la résistance de ces enfants et à considérer les situations éducatives difficiles et les événements traumatiques comme des facteurs moins décisifs, et qu'il importe plutôt de surmonter étant donné qu'ils peuvent être des atouts à long terme. L'idée que les enfants et les jeunes sont résilients et qu'ils ne sont donc pas voués à connaître un avenir médiocre en raison d'événements passés a amené dans le même temps à faire évoluer dans la pratique le travail d'éducation sociale avec des enfants et des jeunes vulnérables en général, et des réfugiés mineurs en particulier.

Actuellement, le travail mené dans un grand nombre de pays se fonde pour beaucoup sur l'idée que les enfants sont des sujets et des acteurs indépendants, qui réagissent différemment aux conditions de vie et d'éducation auxquelles ils sont exposés. Les réfugiés mineurs sont considérés comme des personnes autonomes, qui sont en mesure de relever les défis pour peu qu'ils bénéficient de l'aide nécessaire. L'héritage et les facteurs de risque biologiques jouent un rôle moins important et ne sont plus jugés déterminants pour le développement de l'enfant. En ce sens, le travail est mené selon un axe un peu différent vers une conception plus positive du développement.

La résilience est considérée à bien des égards comme une capacité ou un potentiel de tous les enfants qui, outre les facteurs de protection proprement dits, constitue la condition nécessaire pour surmonter les facteurs de risque extrêmes.

Ainsi, un éducateur social souligne qu'il importe d'exploiter les ressources existantes sur le moment en laissant moins de place aux événements traumatiques que les mineurs ont connus. Cette approche est l'expression d'une éducation sociale qui fait appel à la résilience et à la mise à profit des ressources.

Quand on pratique une approche mettant l'accent sur la résilience, on donne la priorité au présent en partant de l'idée qu'une vie satisfaisante ici et maintenant doit susciter des éléments de protection pouvant contribuer à surmonter les facteurs de risques existants. Pour ce faire on insiste sur le potentiel de développement positif et non sur les obstacles qui peuvent empêcher de parvenir à améliorer ses conditions de vie.

Par ailleurs, il faut être conscient des risques liés au fait de trop mettre l'accent sur les ressources, car cela peut masquer les traumatismes dont les enfants / les jeunes gardent l'empreinte, quand ils ne sont pas traités, sur leur parcours d'avenir. Cela peut malheureusement susciter des problèmes plus graves par la suite pour la personne et la société qui l'entoure.

Assistance tenant compte des traumatismes (*Trauma-informed care*): Une grande partie des réfugiés mineurs ont subi des événements traumatiques, ce qui les incite à rester en permanence sur le qui-vive. Ils vivent dans la crainte permanente de se retrouver dans de nouvelles situations déplaisantes et éprouvantes et leur comportement est notablement affecté par ces appréhensions.

L'assistance tenant compte des traumatismes implique de traiter le mineur victime de violences et de traumatismes en reconnaissant qui il est, en lui manifestant du respect et en comprenant pourquoi il a un mode de comportement particulier – par exemple lorsqu'il a du mal à contrôler ses sentiments, à comprendre ses réactions, et à établir des relations avec autrui. L'assistance tenant compte des traumatismes doit être considérée comme un cadre de compréhension de l'enfant / du jeune et partant de là, il faut choisir les interventions ou les méthodes susceptibles de le soutenir au mieux.

Le psychologue australien Howard Bath, expert international du secteur, distingue trois piliers primaires du travail axé sur l'assistance tenant compte des traumatismes : la *sécurité*, les *relations*, et la *maîtrise des émotions*. Le premier pilier, la *sécurité*, concerne les aspects essentiels des études empiriques qui ont inspiré le présent rapport, où le travail des éducateurs sociaux vise avant tout à susciter la confiance des réfugiés mineurs. Selon la philosophie sous-jacente à l'assistance tenant compte des traumatismes, le développement de l'enfant / du jeune est notamment conditionné par un environnement assurant une certaine sécurité. Cela implique non seulement un cadre physique, mais aussi une sécurité émotionnelle, culturelle et spirituelle. Cela suppose l'intervention interdisciplinaire de l'éducateur social, de l'enseignant, du médecin, du psychologue, du thérapeute ou éventuellement du bénévole, qui sont les adultes à qui est confié l'enfant / le jeune. Le partage de connaissances et la communauté d'approches sont capitaux pour l'action des intervenants.

Le deuxième pilier primaire, les *relations*, est étroitement lié à l'expérience de sécurité. Les enfants et les jeunes exposés à des traumatismes peuvent fort bien se lier à des adultes animés de mauvaises intentions, voire d'une intention de nuire. Ils peuvent donc rencontrer les adultes avec suspicion, rester dans une logique d'évitement, ou réagir éventuellement avec froideur. L'accueil des enfants et des jeunes ayant subi des traumatismes qui ont un comportement de défi peut être un énorme problème. Cependant, il ne convient pas d'imiter leurs émotions. L'éducateur social doit toujours rester attentif et réagir aux réactions des mineurs en restant respectueux et plein d'empathie envers eux de manière à ce que ceux-ci aient le sentiment d'être entourés par des adultes qui les soutiennent et qui se soucient d'eux.

Le troisième pilier primaire est la *maîtrise des émotions*, qui est une capacité acquise lors de la socialisation première de l'enfant / du jeune. Les enfants et les jeunes victimes de traumatismes, qui devraient avoir acquis cette capacité dans leur enfance, peuvent devenir régressifs et après des événements éprouvants, ils ne sont plus capables de retrouver d'eux-mêmes leur calme. Dans ce cas, ils ont besoin d'une aide, qu'un éducateur social peut leur offrir par des gestes de réconfort, par son langage corporel, par le ton de sa voix, par une écoute active et par l'adaptation de son comportement. De cette manière, l'enfant / le jeune peut apprendre comment gérer ses sentiments et ses impulsions, pour arriver à retrouver son calme et éviter les actes agressifs.

L'approche narrative – le travail autour du vécu : L'approche narrative est employée pour créer un espace où le vécu est une histoire constructive, où les traumatismes ne sont pas nécessairement ce qui retient en premier lieu l'attention. Le vécu est la manière dont les enfants et les jeunes interprètent leur situation, il reflète leur perception du moment, mais il est susceptible d'évoluer par la suite. Les éducateurs sociaux œuvrent pour que les mineurs se prennent en charge. Ils les encouragent à faire entendre leur voix dans les décisions concernant leur situation et ils soutiennent leurs rêves d'avenir. Il faut aider l'enfant à construire un projet de vie personnel comme tout autre enfant. C'est pourquoi il faut écouter sa voix, y compris ses rêves et ses buts d'avenir. Les éducateurs sociaux doivent les motiver à le faire.

L'approche narrative est fondée avant tout sur une observation du vécu en tant que fabrique de sens. Elle peut être essentielle pour notre expérience du sens et de l'identité. Il convient d'éviter absolument de qualifier par une évaluation objective de ce qui est vrai ou faux le vécu d'une personne dans la mesure où ce vécu ou sa présentation sont considérés comme subjectifs. Ils sont donc « vrais » dans la mesure où ils expriment l'expérience de la personne qui en est l'auteur. Le vécu est l'interprétation que l'intéressé fait de sa situation du moment, la perception du moment qu'il exprime, perception qui peut évoluer par la suite.

Des événements pouvant être traumatisants sont considérés comme susceptibles de l'être non en tant que tels, mais dans la mesure où ils sont interprétés comme tels par l'intéressé. Cependant, même dans les cas où quelque chose s'apparente à un traumatisme, ce n'est pas un état de choses valable une fois pour toutes. La narration ou le vécu peuvent évoluer au fil du temps et l'interprétation du passé peut révéler d'autres nuances à la faveur de l'interaction avec le monde environnant.

La langue et le vécu traduisent la perception du passé, du présent et de l'avenir qui est celle de la personne ; La tâche de l'éducateur social est de contribuer à bâtir un espace où le vécu a droit de cité et où d'autres perspectives deviennent possibles – et pas seulement en mettant l'accent sur les traumatismes. L'approche narrative dans la pratique d'éducation sociale implique un respect fondamental du vécu de la personne. En tant qu'éducateur, il est capital de s'abstenir d'adopter une position d'expert et d'exercer ainsi un contrôle sur ce qui est juste et

faux. L'éducateur social doit s'abstenir de juger, d'interpréter et de diriger l'attention vers une signification sous-jacente.

Dans l'approche narrative, le vécu est considéré comme donnant sens. Un vécu qui exprime la résilience et la résistance du mineur est donc une histoire qui peut contribuer à produire une présentation d'un avenir dont l'intéressé peut être maître. Le rapport entre résilience et récit est illustré notamment par la définition de la résilience donnée par l'une des sommités du domaine, le psychiatre français Boris Cyrulnik. Pour cet auteur, la résilience est « ... *un processus, un mode de développement de l'enfant qui d'un acte à l'autre, d'un mot à l'autre, enregistre son développement dans un environnement et son histoire dans une culture. Ce n'est donc pas tant l'enfant qui est résilient, mais plutôt son développement et son histoire* » (Cyrulnik, 2001).

Beaucoup d'éducateurs sociaux interviewés ont choisi de ne pas s'immiscer dans le vécu d'un réfugié mineur à moins que l'enfant / le jeune ne les y invite, ce qui se produit parfois au cours du travail de fond visant à instaurer la confiance, par exemple en faisant du sport comme la course à pied. Cependant, cette attitude suscite des réserves sur les sujets pouvant être abordés. En effet, l'éducateur social n'est pas un professionnel chargé de « ramasser les mineurs à la petite cuillère ». Certains éducateurs relèvent le risque non négligeable d'une nouvelle traumatisation si les cicatrices de leurs blessures se rouvrent sans qu'ils disposent des ressources nécessaires pour faire face à ces problèmes.

On peut alors se demander si les enfants / les jeunes pourront jamais parler de leur passé et accepter ce qu'ils ont perdu, ce qui leur fait peur ou ce qui représente des comportements à risque ? Est-ce que le fait de rompre avec leur vécu dans les pratiques d'éducation sociale et l'omission de toute pratique thérapeutique éventuelle ne laisse pas aux enfants / aux jeunes le sentiment que les professionnels chargés de les soutenir s'intéressent seulement à valoriser leurs ressources ? L'une des grandes questions abordées lors de la conférence internationale sur la protection et le soutien des enfants en déplacement (Barcelone, 2010) était l'importance d'écouter les histoires des réfugiés mineurs sur leur périple, leurs origines et leur situation présente. Cela ouvre des perspectives très critiques sur les circonstances de vie des enfants et des jeunes qui espèrent et attendent un permis de séjour.

Activités supports (Common third) : La notion « d'activités supports » est un concept clé de l'éducation sociale contemporaine. Globalement, on peut la définir comme une condition externe qui constitue un point d'attention pour les participants de l'interaction pédagogique. Ainsi que l'écrit Michael Husen, les activités supports sont « ...*au cœur d'une manière authentique d'être ensemble... Cela n'a pas d'importance d'être plus intelligent, d'en savoir davantage ou d'être plus compétent... Ce qui compte, c'est qu'il y ait quelque chose d'extérieur, un projet commun qui intéresse les deux participants et qui les préoccupe tous les deux ensemble* » (Husen 1996).

Les activités supports pourraient impliquer par exemple la participation à du jogging (beaucoup d'enfants et de jeunes sont de très bons coureurs) ou à des excursions. Il y a là une possibilité « d'activités supports », c'est-à-dire une occasion de faire des expériences ensemble, de rire les uns avec les autres et de faire des choses qui, pour un instant, relèguent à l'arrière-plan les situations tragiques de la vie.

Les activités supports sont donc une approche pratique, où l'éducateur social instaure une relation de partenariat avec des gens qui se livrent à un effort tangible d'éducation sociale. Dans le même temps, cette approche tend à s'opposer à celles qui visent avant tout à traiter les problèmes. Les actions pédagogiques mettant l'accent sur des activités supports sont une façon de pratiquer l'éducation sociale en privilégiant les ressources de la personne au lieu de s'arrêter à des diagnostics. Elles partent de ce que la personne peut faire et non de ce dont elle est incapable.

Cette approche a l'intérêt de comprendre un élément d'intégration, associé à l'instauration d'une relation de partenariat autour des « activités supports » et de pouvoir utiliser de façon constructive cette relation de partenariat pour favoriser le développement positif de la personne en tirant profit de ses ressources par une collaboration constructive avec l'éducateur social.

Une conception positive du développement est aussi mise en œuvre conformément aux approches mettant l'accent sur la résilience et le récit. Lorsque l'éducateur social et l'enfant, le jeune ou l'adulte liés par une relation de partenariat mettent l'accent sur des activités supports, ils peuvent se rencontrer face à face et œuvrer de façon constructive et avec une certaine motivation. Le point de départ est le potentiel positif, c'est-à-dire les ressources dont dispose la personne et non la nécessité de l'amener à se défaire de comportements indésirables. L'éducateur social doit s'attacher à créer un espace où se déroulent les activités communes et travailler dans cet espace dans le souci de développer le potentiel qui s'exprime ainsi.

Dans le travail auprès des réfugiés mineurs, cette approche est particulièrement prometteuse. Elle met l'accent sur la relation positive du moment, lorsque deux personnes se rencontrent véritablement et, à la faveur de rapports de partenariat, dirigent leur attention sur quelque chose qu'elles ont en commun. Lorsque les barrières linguistiques et culturelles sont une réalité, cette approche peut contribuer à se réunir autour d'une activité menée en commun. Concrètement, cela peut vouloir dire faire du sport ensemble, préparer à manger, aider les enfants / les jeunes à faire le ménage ou à réaliser d'autres activités domestiques.

Ce qui est essentiel dans le travail lié aux activités supports, c'est que l'éducateur social est conscient des rapports de pouvoir qui sont à l'œuvre dans les relations et qu'il s'en sert de façon constructive. En raison de sa fonction, il occupe une position supérieure, qui doit être réfléchie et rendue constructive dans la relation avec l'enfant / le jeune. En conséquence, l'éducateur social doit assumer ses responsabilités et enseigner tout en s'abstenant d'adopter la position d'un expert cherchant à obtenir des connaissances. C'est pourquoi, il est capital que

chacun des participants puisse s'identifier aux activités supports et qu'elles y contribuent positivement. Lorsqu'ils se rencontrent et que l'éducateur social et, par exemple, le réfugié mineur axent leur attention sur un point d'attention commun, la relation de pouvoir qui est présente implicitement dans leurs rapports est atténuée. Les éducateurs sociaux doivent donc en être conscients et assumer leurs responsabilités de facilitateurs d'une interaction positive, où les ressources de la personne apparaissent plus clairement que tout obstacle éventuel.

Action des éducateurs sociaux en faveur de l'inclusion

Il importe d'œuvrer au sein de la société civile pour faire comprendre la nécessité d'un dialogue concernant la situation de ce groupe d'enfants et les raisons de les accueillir et de les aider : œuvrer pour plus d'humanité et pour l'inclusion et empêcher la stigmatisation et au pire les crimes de haine. Le dialogue au niveau politique est aussi abordé, il convient de présenter des connaissances professionnelles aux responsables politiques et aux organisations qui défendent les droits de ces enfants / de ces jeunes.

L'inclusion sociale signifie que toute personne peut participer sur un pied d'égalité aux différents espaces de la vie sociale. Pour ce faire, les attitudes et les valeurs fondamentales doivent être fondées sur le respect de la différence et sur la non-discrimination. La reconnaissance est une condition préalable à l'inclusion par exemple comme membre de la société ayant le même statut que les autres. C'est là un besoin humain fondamental, qui est essentiel pour l'identité du mineur et le sentiment d'appartenir à la société. La reconnaissance et l'inclusion dépendent de la capacité de la société de tolérer des personnalités et des besoins différents et de donner aux personnes la possibilité de participer.

L'inclusion est quelque chose de vital dans le travail d'éducation sociale, y compris l'intégrité de la personne, l'autonomie, la reconnaissance et l'autonomisation. Les éducateurs sociaux sont particulièrement conscients de la nécessité d'aider les mineurs à apprendre la langue, à se constituer un réseau social et à se préparer au monde du travail. Le réseau, les ressources et la population locale sont très importants pour favoriser l'inclusion.

En outre, les éducateurs sociaux tentent d'inciter les réfugiés mineurs à se constituer un réseau hors du centre d'accueil de façon à se faire une idée de la vie au dehors et d'avoir une petite possibilité de nouer quelques relations. Le « représentant » du réfugié mineur joue un rôle déterminant dans ces conditions. Ce soutien aux enfants / jeunes apporté par une personne du cru permet d'établir des rapports avec la société civile.

Les éducateurs sociaux mettent aussi l'accent sur l'étude collective du monde extérieur avec les enfants et les jeunes. Cela peut impliquer par exemple la participation à des séances de jogging (beaucoup d'enfants / de jeunes sont de bons coureurs) ou à des excursions. La constitution d'un réseau hors des foyers d'accueil peut aussi contribuer à une forme d'intégration que certains éducateurs sociaux interviewés appellent de leur vœu – car de tels réseaux peuvent

aider à long terme les enfants et les jeunes à poursuivre le processus d'intégration après leur séjour en foyers d'accueil.

Chaque jour, les éducateurs sociaux mettent leurs compétences au service des enfants et des jeunes, mais ils ne peuvent régler les problèmes à eux seuls. Pour promouvoir l'inclusion, il faut que différentes institutions mènent une action concertée à tous les niveaux.

Les éducateurs sociaux jouent un rôle essentiel dans l'action inclusive au niveau local, c'est-à-dire dans la vie quotidienne des jeunes. Cependant, leur travail dépend beaucoup du niveau national et international, y compris le respect de la situation des mineurs, la non-discrimination et l'inclusion. Les mineurs non accompagnés risquent d'être exposés à l'exclusion et à la marginalisation si bien qu'il importe de faire changer les choses.

Le niveau structurel peut se concevoir de différentes manières : A) autorité politique au plus haut niveau comme le pouvoir législatif et exécutif ; B) autorité politique à un niveau plus régional sous la forme de décisions concernant l'action locale et l'affectation de ressources ; C) société environnante, c'est-à-dire voisinage et population locale. C'est à ce dernier niveau que l'éducateur social peut combattre les mécanismes d'exclusion sociale. Par exemple en aidant l'enfant ou le jeune à communiquer avec les membres de la société environnante et dans une certaine mesure fixer un cadre pour certains enfants ou jeunes afin qu'ils puissent établir des relations et enrichir leur vie. Cela peut aussi passer par une « adaptation » de l'environnement en discutant par exemple avec les voisins, les parents, les responsables de sociétés et autres acteurs qui d'une manière ou une autre satisfont aux besoins des enfants et des jeunes sans entrer en relation avec eux.

Les deux autres niveaux structurels se situent *juste* en dehors du champ d'action des éducateurs sociaux, mais ceux-ci connaissent les situations où se trouvent les enfants / les jeunes et ces connaissances sont importantes pour sensibiliser les décideurs aux problèmes qui les sous-tendent. Cela ne signifie pas nécessairement que les éducateurs sociaux aient accès aux décideurs, mais qu'il faut donner la priorité au dialogue entre les responsables locaux, les réseaux, les associations ou les organisations qui œuvrent pour améliorer la situation des réfugiés mineurs. C'est là une façon de garantir les droits des enfants et des jeunes et de monter le type de cadres qui empêchent en totalité ou en partie de satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et des jeunes, ce qui est au cœur de l'action des éducateurs sociaux.

Conclusion

Le présent rapport visait non pas à révéler dans quelle mesure et de quelles manières les droits des enfants sont bafoués, mais à montrer des expériences où le cadre contribue notablement, dans différents contextes, au bien-être des mineurs.

Les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants (AGONU 2010), qui viennent étayer la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, recommandent de rechercher une solution appropriée et permanente pour les mineurs

lorsqu'il n'est pas réaliste de les renvoyer dans leur famille. Cette solution doit être conforme aux besoins de l'enfant. Cependant, ainsi que cela a déjà été indiqué, des extraits du rapport font ressortir des domaines où l'on peut douter de la conformité des pratiques avec les Lignes directrices.

Ainsi, quand les autorités procèdent à des entretiens qui, selon les éducateurs sociaux, sont perçus comme inquisitoires au lieu d'être bienveillants et transparents : les représentants du système recherchent les failles du récit raconté par le mineur dans le cadre de la demande d'asile et ne tiennent *pas* compte du fait que la structure narrative d'un enfant diffère d'ordinaire de celle d'un adulte. Des exemples de récits évoqués dans les témoignages d'éducateurs ont été mis en doute sur la base de critères peu réalistes comme la connaissance de citations d'un livre saint. Il importe donc de sensibiliser les représentants du système au fait que leurs pratiques peuvent susciter des rapports de confiance bien plus étroits s'ils procèdent à l'inverse en se fondant en général sur des grandes lignes éthiques conformément aux recommandations des Nations Unies.

Un autre exemple où l'intérêt de l'enfant / du jeune n'est pas pris en considération est le cas où on ne lui donne pas la possibilité de parler de son passé et de sa vie actuelle. Les éducateurs sociaux constatent qu'il faut du temps, du calme et des compétences thérapeutiques pour entamer un traitement visant à remédier aux traumatismes et à analyser le parcours de vie, ce qui ne peut guère être concilié avec le fait d'être en transit même pendant un bref laps de temps. On en trouve des exemples dans les témoignages d'éducateurs sociaux qui n'incitent nullement les enfants et les jeunes à leur dire ce qui les tourmentent – parce qu'ils craignent le risque de nouveaux traumatismes si le cadre nécessaire pour permettre des échanges sur ce thème fait défaut. Le défi consiste à créer un cadre où l'enfant / le jeune sera entendu et respecté et où les éducateurs sociaux seront attentifs aux besoins du mineur – y compris pour parler de choses difficiles, que le mineur se trouve ou non en foyer temporaire pour un laps de temps plus ou moins long. Lorsque le mineur est renvoyé dans son pays ou transféré chez lui, il convient de veiller à ce qu'il soit pris en charge professionnellement depuis le pays d'accueil, y compris pour ce qui est de son vécu et du traitement thérapeutique qui peut avoir été entamé.

Dans leurs témoignages, les éducateurs sociaux soulignent aussi que la société environnante est déterminante pour le bien-être des enfants et des jeunes, que ce soit pour la constitution d'un réseau ou tout simplement à travers le sentiment d'être bien accueillis quand ils font leurs courses ou qu'ils prennent le bus. Les attitudes négatives à l'égard de ceux qui viennent d'ailleurs, de ceux qui sont réfugiés, rendent difficile la situation des mineurs. C'est donc faire preuve de pédagogie politique que de contenir les mécanismes d'exclusion dans les environnements proches des foyers temporaires d'enfants et de jeunes. Le dialogue des éducateurs sociaux avec la population locale est donc d'une grande importance.

Pour assurer le bien-être des enfants ou des jeunes, les systèmes et les attitudes de leur entourage doivent être fondés sur le respect de la situation particulière dans laquelle ils se

retrouvent. La Convention internationale relative aux droits de l'enfant et la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés s'inspirent d'une éthique qui tient compte des droits fondamentaux et qui oblige donc à se conformer à ces valeurs quand le pays concerné accueille des mineurs non accompagnés demandant l'asile.

Bibliographie

1. AIEJI, International Association of Social Educators (2010) *The Professional Competences of Social Educators – a Conceptual Framework*.
2. AIEJI, International Association of Social Educators (2012) *The UN Convention on the Rights of the Child and Social Education – children placed outside the home*.
3. Cyrulnik, Boris (2001), *Les vilains petits canards*, Paris, Odile Jacob ; trad. en danois : (2002) *De grimme ællinger – resiliens og traumer*, Copenhague, Rosinante.
4. Hart, Susan (2008) "Hjernens udvikling, familiær traumatisering og seksuelle overgreb" i *Pædagogisk Psykologisk tidsskrift*, Årg. 45, n° 1, 2008, p. 66-83.
5. Husen, Michael (1996) "Det fælles tredje" i *Kultur & pædagogik*, Benedicta Pécseli (red.), København: Hans Reitzels Forlag,
6. International Organization for Migration, IOM (2013) *Children on the move*.
7. Perry, Bruce D. (2006) "Applying the Principles of Neurodevelopment to Clinical Work with Maltreated and Traumatized children" i *Working with Traumatized Youth in Child Welfare*, Nancy B. Webb (red.), New York: The Guilford Press.
8. Separated Children in Europe Programme (2009) *Statement of Good Practice*, 4th Revised Edition, Save the Children, UNHCR & UNICEF.
9. Sommer, Dion (2011) "Resiliens: forskning – begreber – modeller" i *Psyke og Logos*, Årg. 32, nr. 2, 2011, s. 372-394.
10. UN General Assembly (1951) *Convention Relating to the Status of Refugees*.
11. UN General Assembly (2010) *Guideline for Alternative Care of Children*.
12. UN High Commissioner for Refugees (1994) *Refugee Children: Guidelines on Protection and Care*.
13. UN Higher Commissioner for Refugees (2013) *Global Trends 2013*.
14. Van der Kolk, Bessel A. (2003) "The Neurobiology of Childhood Trauma and Abuse" i *Child and Adolescent Psychiatric Clinics*, Vol. 12, 2003, s. 293-317.

MIGRANTS, LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES RÉFUGIÉS DANS LE CONTEXTE DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

Jeyhun Isgandarli, Azerbaïdjan

Il y a aujourd'hui près de 250 millions de migrants dans le monde. La migration est un processus naturel face au nombre croissant de conflits armés et de catastrophes naturelles, mais c'est aussi un processus qui a fait 40 000 morts ces seize dernières années. Le chômage, la pauvreté croissante et l'accélération de la mondialisation économique poussent de nombreux travailleurs à quitter leur pays pour chercher du travail à l'étranger. Aujourd'hui, les travailleurs immigrés représentent 150 millions de personnes sur les quelque 244 millions de migrants internationaux.

En Azerbaïdjan, l'essor de l'immigration a commencé dans les années 1990. L'afflux de migrants dans le pays est favorisé notamment par le climat de tolérance et la tradition de multiculturalisme qui y règnent. Le gouvernement azerbaïdjanais a fait des problèmes liés aux migrations l'une de ses priorités. Plusieurs agences gouvernementales et organisations internationales non gouvernementales comme le Service national des migrations, le HCR, l'UE, l'OIM et la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan s'occupent des questions d'immigration dans le pays. L'Union européenne, par exemple, continuera à apporter son soutien en affectant 3,5 millions d'euros jusqu'en 2017 à la résolution de la question migratoire en Azerbaïdjan.

Près de 12 000 ressortissants étrangers ont obtenu un permis de travail en Azerbaïdjan en 2014, soit 6,6 fois plus qu'en 2003. En décembre 2015, 30 000 ressortissants étrangers de 115 nationalités différentes étaient enregistrés dans le pays. D'après les chiffres les plus récents publiés en 2016 par le Service national des migrations, 50 082 ressortissants étrangers et apatrides ont demandé l'enregistrement de leur résidence en Azerbaïdjan. Près de 3 800 personnes ont fait une demande de résidence temporaire ou permanente dans le pays. Au total, 4 140 ressortissants étrangers ont demandé la nationalité azerbaïdjanaise.

Le nombre de travailleurs immigrés versant des cotisations sociales obligatoires au Fonds national de protection sociale (FNPS) a augmenté au début de l'année pour atteindre 27,2 %. Au 1^{er} novembre 2014, il y avait 21 758 travailleurs immigrés en Azerbaïdjan, dont la majorité (89,2 %) étaient des hommes. 10,8 % des cotisants individuels du régime local de protection sociale étaient des femmes. Entre janvier et novembre 2014, le FNPS a comptabilisé 4 658 ressortissants étrangers arrivés dans le pays pour une longue période. Des citoyens de 104 Etats sont enregistrés auprès du Fonds, les plus nombreux étant par tradition les ressortissants turcs (11 606 personnes) géorgiens (2 459 personnes) et russes (1 249). L'Iran (851), la Chine (730) l'Inde (592), le Pakistan (462), le Royaume-Uni (328), l'Ukraine (236) et l'Ouzbékistan (235) complètent le classement. Les travailleurs immigrés versent des cotisations au régime obligatoire d'assurance sociale du FNPS depuis le 1^{er} janvier 2006.

Ils viennent du Bangladesh, du Pakistan, d'Afghanistan, de Turquie et d'Iran, et sont généralement actifs dans le secteur du bâtiment, du commerce et des services. La régulation de

l'immigration et la protection des droits des migrants, en particulier des travailleurs, sont l'un des principaux enjeux du moment en Azerbaïdjan.

Un autre problème, désormais réglé, était celui du séjour dans le pays, par exemple à l'expiration du contrat de travail. Auparavant, les ressortissants étrangers devaient quitter immédiatement le pays.

Aujourd'hui, ils ont la possibilité de rester dix jours supplémentaires. Les employeurs qui, par négligence, ne prolongent pas la durée des permis de travail sont sanctionnés. Le Service national des migrations a mis en place un Conseil public qui s'est réuni récemment pour formuler des propositions visant à combler les lacunes des textes de loi dénoncées dans les plaintes reçues de ressortissants étrangers. Certaines de ces propositions ont été examinées et transmises aux autorités compétentes.

Le « Programme national sur l'immigration de la République d'Azerbaïdjan » (2006-2008) a été adopté par décret présidentiel le 25 juillet 2006 pour mettre en œuvre la politique nationale en matière de migrations, améliorer la législation et la rendre conforme aux normes internationales et adaptée aux exigences actuelles, assurer la sécurité nationale et veiller au développement démographique et socio-économique stable du pays dans la mise en œuvre des lois, faire une utilisation rationnelle des ressources humaines, recourir au capital intellectuel et humain des migrants, prévenir l'immigration irrégulière y compris la traite d'êtres humains et mettre fin à ses conséquences négatives.

Ses principaux objectifs sont de mettre en œuvre la politique nationale en matière de migrations, de développer le système de gestion de l'immigration, de réguler et de prévoir les processus migratoires, d'améliorer la législation en vigueur dans ce domaine pour la mettre en conformité avec les normes internationales et les exigences actuelles, de garantir la bonne application de la loi, de créer une base de données unifiée dans le domaine des migrations et un nouveau système de contrôle automatisé, de prévenir l'immigration irrégulière et de prendre des mesures liées au développement de la coopération internationale. Ce programme tient également compte des caractéristiques des processus migratoires et des orientations prioritaires de la politique nationale.

Le décret n°560 établissant le Service national des migrations de la République d'Azerbaïdjan a été signé le 19 mars 2007 sur la base du programme.

Le Service national des migrations est un guichet unique chargé de la délivrance des permis de résidence temporaire et permanente en République d'Azerbaïdjan et des cartes correspondantes aux ressortissants étrangers et aux personnes apatrides, de l'enregistrement de ces personnes, de la prolongation de la période de séjour temporaire dans le pays pour les ressortissants étrangers et les personnes apatrides qui arrivent dans le pays et de la délivrance de permis de travail pour l'exercice d'une activité rémunérée sur le territoire. Il s'occupe également des questions de nationalité et de la détermination du statut de réfugié.

L'une des principales orientations des activités du Service national des migrations créé pour mettre en œuvre la politique nationale en matière de migrations, développer le système de gestion de l'immigration, réguler et prévoir les processus migratoires et coordonner l'activité des agences nationales compétentes dans ce domaine, consiste à développer la coopération avec les agences correspondantes des autres Etats ainsi que les organisations internationales et non gouvernementales de manière à renforcer le dialogue entre Etats, à étendre la coopération dans les domaines pertinents et avec les interlocuteurs concernés pour lutter contre les migrations irrégulières, et à appliquer des

méthodes pragmatiques et novatrices en matière de gestion connexe de l'immigration et du développement. Pour cela, le Service s'appuie sur les instruments internationaux existants, coopère de manière bilatérale et multilatérale avec les organisations internationales qui travaillent dans le domaine des migrations et les autorités compétentes des Etats étrangers pour une régulation plus efficace des processus migratoires.

Le Service s'est engagé dans une coopération multilatérale avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Union européenne (UE), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Communauté des Etats indépendants (CEI), le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) et bilatérale avec la République de Turquie, la Fédération de Russie et le Royaume des Pays-Bas dans le domaine de l'immigration régulière, de la gestion efficace de l'immigration, des réadmissions, des retours volontaires et de la protection sociale des migrants ; il met en œuvre des projets communs et étudie des pratiques progressistes et novatrices dans le domaine des migrations.

Le 12 février 1993, la République d'Azerbaïdjan a adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967.

Elle a adhéré à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille le 11 décembre 1998 en vertu de la loi n°581-IQ.

Elle a adhéré à la Constitution de l'Organisation internationale pour les migrations (1953) le 8 décembre 2000 conformément à la loi n°33-IIQ et à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (4 novembre 1950) le 21 décembre 2005 en vertu de la loi n°236-IIQ.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est présente dans le pays depuis janvier 1996, date à laquelle a été mis en place le Bureau de l'OIM à Bakou. En août 2006, une antenne de l'OIM a été ouverte à Mingachevir. L'antenne de la République autonome du Nakhitchevan a été opérationnelle de 1998 à 2011. Le 8 décembre 1999 a été signé l'accord établissant la base juridique du renforcement de la coopération mutuelle entre l'OIM et la République d'Azerbaïdjan dans la gestion des questions relatives aux migrations. La République d'Azerbaïdjan est devenue membre de l'Organisation internationale pour les migrations le 7 juin 2001.

Un atelier de renforcement des capacités des responsables politiques et des praticiens a eu lieu à Bakou du 2 au 4 mai 2016, sur le thème des migrations, de l'environnement et du changement climatique. Organisé par l'OIM, il visait à mieux faire connaître les migrations environnementales et climatiques et à donner aux responsables politiques des outils concrets pour l'élaboration des politiques nationales en la matière. L'Azerbaïdjan est confronté à divers risques naturels comme les inondations et séismes ainsi qu'à des phénomènes à début et évolution lents comme l'élévation du niveau de la mer et la sécheresse. Le pays a subi des déplacements de population en raison de la fréquence et de l'intensité accrues des catastrophes naturelles et de la dégradation de l'environnement. Plus de vingt participants ont assisté à l'atelier et notamment des représentants du ministère de l'Ecologie et des Ressources naturelles, du Service national des migrations, du ministère des Situations d'urgence et du Comité national de statistique, ainsi que d'institutions universitaires comme l'Académie nationale des sciences de la République d'Azerbaïdjan, l'Université d'Etat de Bakou et le Centre caspien pour l'énergie et l'environnement de l'Université ADA. Il portait sur les concepts et théories de la migration

environnementale et climatique, ses aspects juridiques et la problématique des données. Les participants ont examiné les possibilités d'intégration des questions migratoires dans les politiques environnementales et de développement, ainsi que les stratégies d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophes. Le dernier jour de l'atelier a été consacré à l'élaboration de plans d'action concrets pour sensibiliser à la question des migrations environnementales en Azerbaïdjan, intégrer les migrations dans les plans et politiques nationaux d'adaptation et créer un cadre juridique pour les migrations environnementales. Cet atelier, le premier en russe, a été financé par le Fonds de développement de l'OIM. L'Azerbaïdjan fait partie des cinq pays dans lequel le projet de renforcement des capacités est mis en œuvre (avec la République dominicaine, le Kenya, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Maroc).

Le 10 avril 2014, l'OIM, l'Institut des droits de l'homme et de l'étude des conflits de l'Académie nationale des sciences et le Service national des migrations de la République d'Azerbaïdjan ont organisé à Bakou une Conférence internationale sur les politiques migratoires et les droits de l'homme en République d'Azerbaïdjan.

Plus de 120 participants y ont assisté, parmi lesquels des spécialistes des questions migratoires, des praticiens et des chercheurs en économie et en sciences politiques, sociales et humaines, des représentants des ministères et commissions nationales compétents, des parlementaires, ainsi que des représentants d'ambassades, d'organisations internationales et des médias. Les discours inauguraux ont été prononcés par Aytan Mustafayeva, député et directeur de l'Institut des droits de l'homme et de l'étude des conflits ; Serhan Aktoprak, responsable du bureau de l'OIM en Azerbaïdjan et Parviz Musayev, directeur adjoint du Service national de l'immigration de la République d'Azerbaïdjan. Ils ont été suivis d'exposés présentés par les services de l'immigration ainsi que par des experts, des praticiens et des invités internationaux, sur plusieurs thèmes : « le Code de l'immigration de la République d'Azerbaïdjan et la protection des droits et libertés des ressortissants étrangers et des personnes apatrides », « Les politiques migratoires et le maintien de la sécurité dans le Caucase du Sud », « L'expérience et la coopération internationales en matière de réglementation de la politique migratoire en République d'Azerbaïdjan », « Le droit de l'immigration et son application : concepts, tendances et orientations en Europe », et « Les processus migratoires dans le Caucase du Sud ».

La mission de l'OIM en Azerbaïdjan et la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan ont organisé conjointement une formation de renforcement des capacités sur le thème « Santé mentale et soutien psychosocial dans les situations d'urgence et de déplacement » dans les villages de Tezekend et Diyalli (district d'Ismayilli) les 3 et 4 octobre 2013.

La formation a été menée par Guglielmo Schininà, responsable de la section de la santé mentale, de l'aide psychosociale et de la communication interculturelle au siège de l'OIM et Nino Shushania, Coordinatrice thématique Santé et migrations et psychologue, de la mission de l'OIM en Géorgie.

Il s'agissait d'une formation de sensibilisation et de renforcement des capacités du personnel de la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan, des bénévoles et des membres des groupes de réduction des risques de catastrophes dans les villages concernés pour renforcer la résilience de la population locale et la préparer aux situations d'urgence afin d'assurer une réponse efficace aux catastrophes naturelles et de faciliter le relèvement après de telles catastrophes. Elle visait à mieux faire comprendre la dimension

psychosociale du déplacement dans les sociétés touchées par les crises, tout en présentant les valeurs, approches et outils harmonisés associés aux interventions de soutien psychosocial.

Trente-deux personnes au total ont participé à cette formation qui comportait une partie théorique, des exercices pratiques, des discussions en groupe et des présentations.

La coopération avec l'OIM s'est renforcée après l'acceptation de la demande d'adhésion de la République d'Azerbaïdjan à l'organisation. Des échanges de vues et des rencontres ont eu lieu régulièrement sur la régulation des processus migratoires, la gestion efficace des réadmissions, la conduite d'entretiens avec les demandeurs d'asile, la consolidation du système d'information sur le marché du travail et d'autres thèmes pertinents. L'organisation a mené un certain nombre de projets importants axés sur la protection des droits des migrants et leur intégration durable dans le pays ainsi que le projet de « Consolidation des capacités de gestion des flux migratoires et des frontières en Azerbaïdjan » (2014-2017), qui se poursuit actuellement avec succès.

La République d'Azerbaïdjan travaille efficacement en coopération avec le HCR pour la résolution des problèmes concernant les réfugiés et les personnes déplacées dans le pays. Des réunions d'experts portant sur la détermination du statut de réfugié, le rapatriement volontaire des demandeurs d'asile vers leur pays d'origine et d'autres sujets pertinents ont lieu régulièrement entre la représentation de l'organisation en Azerbaïdjan et les responsables du Service. Le projet « Initiative pour la qualité du système d'asile en Europe de l'Est et dans le Caucase du Sud » est actuellement mis en œuvre conjointement avec le HCR. Il comporte plusieurs volets : l'amélioration de la qualité des systèmes nationaux d'asile (recensement des faiblesses et des moyens de les combler), le développement des compétences de formation sur les questions d'asile par le biais du programme européen de formation sur l'asile, et la mise en place d'une base de données sur les pays d'origine.

Une base de données sur les droits de l'homme, les réfugiés et les pays d'origine a été mise en place par le HCR dans le cadre du projet. Le conseiller national a réalisé un suivi de la procédure de détermination du statut de réfugié sans rencontrer de difficulté ; des dépliants expliquant l'entretien ont également été préparés et des brochures à l'intention des demandeurs d'asile ont été publiées en plusieurs langues.

Le projet jumelé de soutien à la formation continue du personnel du Service national des migrations de la République d'Azerbaïdjan et de ses agences subordonnées et d'adaptation de la législation sur l'immigration aux normes de l'UE a été mis en œuvre entre janvier 2013 et mars 2015.

Les résultats suivants ont été obtenus dans le cadre des différentes composantes du projet :

Préparation de projets d'amendements et d'ajouts au Code de l'immigration de la République d'Azerbaïdjan après analyse de la législation sur l'immigration en vigueur dans le pays ;

Préparation du projet de loi de la République d'Azerbaïdjan sur « les règles de placement et de rétention des ressortissants étrangers et des personnes apatrides dans les centres de rétention pour migrants en situation irrégulière » ;

Préparation d'une ébauche pour le futur modèle de mécanisme interinstitutions et d'un plan d'action pour lutter contre les migrations irrégulières ;

Amélioration des processus de recrutement au sein des services de l'immigration, du mécanisme d'évaluation de l'activité des employés et des descriptions de poste existantes ; recensement des besoins de formation.

Préparation d'imprimés, brochures, dépliants, vidéos et diapositives d'information pour le travail de sensibilisation des ressortissants étrangers et des personnes apatrides.

La signature de l'accord de coopération entre le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan et le Centre international pour le développement des politiques migratoires a ouvert une nouvelle page dans les relations entre ces deux parties. L'organisation a mis en œuvre plusieurs projets dans le pays, dans le cadre des programmes d'expertise de l'UE en matière d'immigration (MIEUX).

L'Azerbaïdjan est exposé aux inondations, séismes, coulées de boue, avalanches et glissements de terrain, à la sécheresse et aux catastrophes provoquées par des aléas technologiques.

Le ministère des Situations d'urgence de la République d'Azerbaïdjan est la principale instance compétente en matière de gestion des catastrophes ; il est chargé des domaines suivants :

- protection civile ;
- protection de la population contre les catastrophes naturelles (géophysiques, géologiques, météorologiques ou hydrologiques, aléas hydrologiques maritimes, feux de causes naturelles, etc.) et d'origine humaine (explosions, effondrement de bâtiments et autres ouvrages, risques chimiques, biologiques et radiologiques, accidents au sein de systèmes d'alimentation électrique, d'autres services essentiels (distribution d'énergie, d'eau, etc.) ou d'installations de traitement des déchets et effluents, pannes dans des installations hydrodynamiques, des unités de production de pétrole et de gaz naturel ou dans les principaux oléoducs, accidents de transport et accidents de la circulation, etc.) ;
- prévention des situations d'urgence et élimination des conséquences ;
- sécurité incendie ;
- sécurité de la population dans les bassins versants ;
- sécurité industrielle ;
- sécurité des constructions.

La loi du 30 décembre 1997 sur la protection civile de la population de la République d'Azerbaïdjan définit la protection civile comme un ensemble d'activités menées par les pouvoirs publics, les personnes morales et les personnes physiques en vue d'assurer la sécurité de la population (citoyens de la République d'Azerbaïdjan, ressortissants étrangers présents sur le territoire de la République d'Azerbaïdjan et apatrides) et du territoire (espace terrestre, maritime et aérien, infrastructures industrielles et sociales, ainsi que l'environnement au sein des frontières de la République d'Azerbaïdjan), en temps de paix ou de guerre.

En vertu de la loi, le ministère des Situations d'urgence est également compétent pour tout ce qui concerne la protection des non-ressortissants présents sur le territoire de la République d'Azerbaïdjan et des personnes apatrides contre les catastrophes naturelles et d'origine humaine.

Pour rendre les services de secours accessibles aux non-ressortissants ne parlant pas la langue du pays d'accueil, le centre 112 de gestion des appels d'urgence et des situations de crise relevant du ministère des Situations d'urgence dispose d'opérateurs maîtrisant les langues étrangères.

Les non-ressortissants sont également pris en compte dans les plans d'évacuation.

Le ministère des Situations d'urgence a déjà organisé des exercices d'urgence dans les ambassades d'Italie, des Etats-Unis et de France à Bakou.

Il en prévoit d'autres à l'avenir.

Le rôle de la Société du Croissant-Rouge (SCR) d'Azerbaïdjan

Pour le Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge, ces définitions ont un seul et même dénominateur commun, à savoir les personnes qui ont besoin d'un soutien humanitaire ou psychosocial. Depuis début 2016, près de 180 000 migrants sont arrivés en Europe par la Grèce et l'Italie. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge fait partie des principales organisations qui travaillent avec les migrants et les aident à trouver des solutions à leurs problèmes. Il leur propose différents services et notamment une assistance humanitaire et un appui psychosocial, ainsi qu'une aide dans le domaine de la santé et de l'éducation, conformément à sa mission de protection de l'humanité. Le mouvement aide les plus vulnérables, indépendamment de leur nationalité et de leur statut juridique. Les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge actuellement présentes dans 28 pays européens œuvrent pour répondre aux besoins urgents des migrants, et en particulier des femmes et des enfants qui sont les plus nombreux et dont la vulnérabilité et les difficultés s'accroissent en temps de conflit ou face à des catastrophes. Ces groupes sont souvent exposés à la violence et aux mauvais traitements, ce qui est pour eux source de stress et de tensions psychologiques.

La SCR d'Azerbaïdjan, en tant que membre de l'IFRC et composante du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a pris plusieurs initiatives en faveur de ces catégories de personnes vulnérables. Elle œuvre de longue date déjà auprès des personnes déplacées dans leur pays, des réfugiés, des migrants et des demandeurs d'asile pour répondre à leurs besoins. Dans le cadre des possibilités existantes, ce travail s'effectue en étroite collaboration avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales locales et internationales comme le Service national des migrations, l'OIM, le HCR et Hayat International. La SCR d'Azerbaïdjan a signé un mémorandum d'accord avec l'OIM et le Service national des migrations en 2014 et 2015 pour renforcer leur coopération et développer leurs activités à l'intention des migrants.

Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- Pour faire face aux difficultés rencontrées par les migrants en matière d'accès à un enseignement dans leur langue maternelle, difficultés qui les contraignent dans bien des cas à s'adapter aux conditions locales, et en vue de faciliter le processus d'intégration des familles de migrants au sein de la société, la Société du Croissant-Rouge de l'Azerbaïdjan organise depuis 2014 des cours gratuits d'azéri pour les migrants dans le pays (avec Hayat International et le HCR) ;
- Cela fait presque deux ans que la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan organise des séminaires sur le thème de la lutte contre la traite des êtres humains pour les élèves et le personnel enseignant des établissements d'enseignement secondaire et supérieur à Bakou et dans les régions. Il s'agit de leur expliquer qui peut être victime de la traite, comment ne pas s'exposer à la traite, et les moyens

d'impliquer la population. A la fin du séminaire, une vidéo sur la traite des êtres humains est habituellement présentée aux participants (avec l'OIM) ;

- Une autre initiative conjointe a été la mise en place de centres d'information sur l'immigration dans les antennes locales de la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan dans le pays et les districts de la République autonome du Nakhitchevan. Les migrants peuvent y obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent sur des sujets qui les concernent ou être orientés vers d'autres organismes compétents comme le Service national des migrations et l'OIM ;
- La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan a organisé à l'intention des migrants plusieurs sessions de formation sur des questions liées à la santé, par exemple les modes de vie sains ou les premiers soins ;
- Ses représentants rencontrent régulièrement des migrants pour s'informer sur leurs conditions de vie et leurs besoins humanitaires de manière à pouvoir y répondre ;
- A l'occasion de divers jours fériés, fêtes religieuses et journées internationales comme le Nouvel An, Norouz, la Journée internationale des migrants, le Ramadan ou le Qurban, la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan a rencontré des familles de migrants, conjointement ou avec le soutien du Service national des migrations, de l'organisation Hayat ou du HCR, en leur offrant des cadeaux de fêtes et des articles de première nécessité, alimentaires et non alimentaires ;
- Avec le soutien du centre d'ophtalmologie Brizol de Bakou, elle a permis à cinq enfants d'une famille de migrants ayant une déficience visuelle de bénéficier d'un examen ophtalmologique et d'un traitement. Le centre assurera à titre gracieux le suivi et le traitement mensuels de ces enfants ;
- Des activités de renforcement des connaissances sont proposées à la Société du Croissant-Rouge de l'Azerbaïdjan pour améliorer ses prestations et activités. Du 9 au 12 juin 2016, son représentant a participé à un séminaire sur le soutien psychosocial et la prévention de la violence sexuelle, organisé par le Bureau de la zone Europe de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Budapest (Hongrie). Les représentants de 27 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays du Balkans, d'Asie centrale et du Caucase du Sud y ont participé. Le séminaire visait principalement à renforcer les connaissances et compétences du personnel des Sociétés nationales dans le domaine psychosocial et leur capacité d'aborder certaines problématiques comme la protection de l'enfance et la prévention de la violence sexuelle ;
- La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan est membre du Conseil public sur les questions migratoires, composé notamment d'organisations gouvernementales et publiques/civiles. Le responsable du service Migrations de la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan en est l'un des secrétaires. La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan participe régulièrement aux réunions du conseil ou à d'autres événements/rencontres/conférences sur les questions relatives aux migrants, aux personnes déplacées dans leur pays ou aux réfugiés.

MIGRANTS, LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES REFUGIES DANS LE CONTEXTE DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

General Secretariat for Civil Protection – Greece

Centre national des opérations de santé

Dans le contexte de la prévention et de la gestion des risques dus à des catastrophes naturelles et accidents technologiques, le système national de santé est mis en alerte sur la base de plans opérationnels destinés au secteur sanitaire.

Les groupes vulnérables comme les migrants et les réfugiés bénéficient d'un libre accès au système de santé ainsi qu'à la gratuité des soins pharmaceutiques et des soins de santé dans les camps de réfugiés et de migrants tandis que des dispositions spéciales prévoient une assistance renforcée en cas de catastrophes.

Ministère de la Santé

L'accent est mis sur la couverture des soins médicaux et infirmiers à l'intention des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Selon les dispositions de l'article 33 de la loi 4368/2016 (Journal officiel n° 21/ A) et la Décision ministérielle conjointe Α3(γ)/ΓΠ/οικ.25132/04-04-2016 (GGI 908/ B), les critères et la procédure d'accès au système médical et infirmier public du pays pour les citoyens non assurés et disposant de moyens financiers limités – Grecs, ressortissants étrangers et groupes sociaux vulnérables – ont été redéfinis.

Ces groupes sociaux vulnérables, auxquels s'adresse l'ensemble des dispositions décrites dans la Décision ministérielle conjointe précitée, comprennent des personnes en état de vulnérabilité, sans qu'il soit tenu compte de leur statut juridique ou de la possession ou non de papiers officiels légitimant leur séjour dans le pays, à savoir : les mineurs de moins de 18 ans, les femmes enceintes, les personnes handicapées hébergées par des organismes de droit public ou de droit privé à but non lucratif, les personnes accueillies dans des services de santé mentale, les prisonniers, les bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés reconnus et bénéficiaires d'une protection subsidiaire, personnes résidant en Grèce conformément à la réglementation en la matière pour des raisons humanitaires ou d'autres raisons spécifiques ainsi que les membres de leur famille) et autres.

En outre, les services d'urgence des hôpitaux publics doivent accueillir des patients qui leur sont adressés par des médecins qui travaillent dans les centres d'hébergement des réfugiés et des migrants. Ces patients bénéficient gratuitement de soins infirmiers, d'examen diagnostiques et de médicaments provenant des pharmacies hospitalières.

Ministère de la Justice, de la Transparence et des Droits de l'homme

Le ministère de la Justice, de la Transparence et des Droits de l'homme a pris les initiatives ci-après concernant les crimes de haine commis notamment contre des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés :

Cinq procureurs ont été spécialement nommés à Athènes, au Pirée, à Thessalonique, à Patras et à Héraklion pour enquêter sur les crimes racistes.

Suite à une recommandation de l'ECRI, la loi 4356/2015 (GGI 181/ A) prévoit la création du « Conseil national contre le racisme et l'intolérance » avec la participation, entre autres, de la Commission nationale des droits de l'homme, du Réseau d'enregistrement des violences racistes (auquel appartiennent 36 ONG), du Haut-Commissaire des Nations Unies aux réfugiés et du médiateur grec. Ce Conseil a pour but de mettre en place une stratégie globale de lutte contre le racisme, de coordonner l'ensemble des acteurs concernés et d'assurer le suivi de l'application de la législation nationale, européenne et internationale. Le Conseil a également pour mission d'élaborer un plan national d'action contre le racisme et l'intolérance.



MIAMSI,² MEMBRE DE LA CONFERENCE DES ONGS DU CONSEIL DE L'EUROPE

Daniel GUERY,

MIAMSI delegate, Council of Europe

La MIGRATION

Un drame et un défi à relever Des risques à prévenir

Cet article a été rédigé de manière collaborative pour que chaque pays membre puisse apporter sa propre contribution et donner sa « couleur spécifique », ce qui permet de brosser un tableau « multicolore » plus proche des réalités vécues par chacun. Le MIAMSI, comme présenté ci-dessous en guise d'introduction n'est pas une OING spécialisée dans la gestion des phénomènes migratoires. Néanmoins, dans la mesure où elle vise à faire évoluer les mentalités, notamment des responsables, elle participe largement à la prévention des risques majeurs et à une meilleure gestion, notamment dans le cadre de la migration.

Le MIAMSI est un mouvement international catholique « qui s'adresse aux hommes et aux femmes qui, grâce à leur éducation, leur culture, leurs capacités professionnelles, peuvent avoir un poids déterminant sur la vie nationale et internationale »³.

Né de la volonté de Marie Louise Monnet, sœur de Jean Monnet, père de l'Europe, il a rassemblé dès les années 60 des personnes des pays fondateurs de l'Europe comme l'Italie, la France, le Portugal ou la Belgique et de bien d'autres comme la Suisse, Monaco y compris hors du continent européen.

Concrètement, il s'agissait, pour les fondateurs, d'aider les personnes à prendre conscience de leur place et de leurs responsabilités dans leur milieu de vie, convertir leurs façons de penser, de juger et de vivre pour les rendre conformes à leurs convictions religieuses, s'engager à transformer les mentalités et les structures de la société en vue d'un monde plus juste, donner une image vivante et crédible de l'Eglise dans la communauté des nations⁴.

² International Movement of Apostolate in the Independent Social Milieus

³ Statuts du MIAMSI – Août 2004

⁴ Ibid

On trouvera donc tout naturellement dans ses statuts un certain nombre de recommandations qui sont directement en phase avec la réflexion, la vigilance et l'action vis-à-vis des personnes en migration comme vis à vis des structures ou institutions concernées par cette question cruciale et urgente.

Le MIAMSI a pour but de promouvoir, avec d'autres, un monde plus humain et plus fraternel. Cela passe en priorité par l'option préférentielle pour les plus pauvres, la promotion et la défense des Droits de l'Homme, la solidarité entre les humains considérés comme frères.

Il cherche à stimuler les contacts avec tous ceux qui œuvrent pour la paix, la solidarité et la justice, la dignité de tout homme, de tous les hommes et de toutes les femmes, l'intégrité de la création et une collaboration internationale toujours plus efficace,

Enfin, il participe à la construction d'une Eglise toujours plus apostolique et universelle, en prenant aussi sa part dans la promotion du dialogue œcuménique et inter-religieux.

Il n'est donc pas étonnant que, dès la fin des années 90, présent dans plusieurs pays d'Europe, le MIAMSI ait pu obtenir le statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et œuvrer au sein de la Conférence des OING.

La problématique des migrations a été et reste pour le MIAMSI une préoccupation majeure même si elle a évolué dans le temps de manière importante comme peuvent l'illustrer les différentes étapes de sa réflexion :

- D'abord dès 1995 à Lisbonne / Fatima : « Europe Terre de Migrants » : y ont été évoqués plusieurs éléments de déstabilisation potentielle tels que le travail, la famille, le statut des femmes migrantes, celui des demandeurs d'asile, la « pluri culturalité », l'urbanisation à ré interroger, ... Le MIAMSI affirmait déjà la nécessité de considérer la personnes dans toutes ses dimensions, de garantir sa dignité, de changer les mentalités personnelles et collectives pour accueillir les personnes dans le respect mutuel, de travailler en amont, d'impliquer les instances politiques et religieuses, de tenir compte de la culture différente de chacun.

Il faut néanmoins noter que la majorité des problèmes évoqués concernaient les migrations intra européennes ou issues du Maghreb

- Puis en 2008 à Malte une rencontre intitulée : « Migrations : une chance pour construire des ponts ».

Cette assemblée mondiale du MIAMSI a élargi à l'ensemble du monde sa préoccupation vis-à-vis des migrants, mesurant alors la puissance de ce phénomène et ses impacts irréversibles. La présence de délégués issus des pays du Sud, d'où proviennent de nombreux migrants, et de Syrie, a permis de souligner les enjeux personnels et collectifs de tels déplacements de populations avec notamment comme conclusion quelques recommandations :

- Dépasser les peurs⁵ et favoriser un partage d'informations objectives en vue de changer la mentalité des personnes en responsabilités associatives, sociales, économiques, politiques, religieuses,

⁵ Le travail de « lutte contre les peurs » fera l'objet en 2016 / 2017 de campagnes spécifiques dans plusieurs pays où le MIAMSI Europe est implanté.

- S'impliquer dans les instances nationales et internationales, promouvoir des politiques migratoires conjointes entre les pays d'origine et les pays d'accueil,
- Réaffirmer avec force que la migration ne peut pas être criminalisée et que l'on doit garantir à tous les migrants, même clandestins, le respect de leur dignité et l'exercice de leurs droits,
- Et, comme chrétiens, réaffirmer plus encore la dignité égale de tous les hommes, toutes les femmes, le destin commun de la terre et des biens, la solidarité avec tous.

Ces conclusions étaient sans aucun doute les prémisses de la dernière rencontre du MIAMSI - Europe

- Enfin, plus récemment, en novembre 2015 à Pozzallo, en Sicile un colloque européen : « **Méditerranée : une route dans la mer / migration : peuples, cultures, religion** »

C'est assurément à l'occasion des rencontres préparatoires à cette assemblée régionale du MIAMSI à Pozzallo que les responsables des mouvements nationaux de notre OING ont véritablement renforcé leurs convictions premières de travailler d'une manière systémique la question des migrations. Ils prenaient alors conscience, qu'au-delà d'une question humanitaire, d'autres aspects déjà évoqués dans les rencontres précédentes étaient concernés, prenant de plus en plus de place dans les approches de cette question brûlante, notamment en Europe :

- Assurer la sécurité et la protection des migrants comme des accueillants,
- Se concentrer sur un accueil considérant la personne dans toutes les dimensions de son existence,
- Rechercher et valoriser les actions communes et concertées au niveau humanitaire, social, éducatif, culturel, religieux, politique (dans un cadre national comme international),
- Inclure assurément un travail en amont pour traiter les questions avant que les catastrophes humaines n'apparaissent

L'action concertée entre des services de l'Etat, des villes, des quartiers, des associations, favoriserait sans aucun doute la réduction des risques majeurs auxquels sont exposés les migrants comme les "accueillants".

Il est plus que temps que tous les acteurs se mettent ensemble pour que la catastrophe humanitaire que nous vivons soit traitée comme telle, dans le respect de la dignité des personnes et pas seulement portée par une atmosphère de peur, voire de panique⁶.

Ces priorités, ces objectifs que le MIAMSI, OING avec statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et membre actif de la Conférence des OING a choisis pour la rencontre de Pozzallo sont directement en phase avec les préoccupations du Conseil de l'Europe et c'est donc tout naturellement que son Secrétaire Général, Monsieur Thorbjorn Jagland, a accordé son haut patronage pour la rencontre de Pozzallo.

⁶ Intervention du MIAMSI à la 3^{ème} rencontre du groupe de travail sur Migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le contexte de la gestion et prévention des risques majeurs – Aix en Provence 10-11 mars 2016

De la même manière, en toute logique, le MIAMSI a accepté de participer au groupe de travail EUR-OPA : Migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le contexte de la gestion et prévention des risques majeurs⁷.

A l'issue des trois jours de colloque en Sicile, après avoir entendu des témoins qui vivent l'accueil des migrants dans leur quotidien, partagé leurs analyses, réfléchi aux enjeux tant pour les migrants que pour les accueillants, le MIAMSI Europe s'est adressé à chacun des participants pour qu'il interpelle

- Sa propre réflexion, son action quotidienne,
- Ses proches, son équipe de base,
- Les responsables des organisations associatives auxquelles il appartient ou qu'il connaît,
- Les élus qu'il a la possibilité de contacter, à des niveaux divers,
- Les institutions internationales,
- Les Eglises ou autres instances religieuses et spirituelles.

Cette déclaration, complétée par d'autres prises de paroles nationales a donné lieu à un appel plus pressant auprès des membres des mouvements nationaux à renforcer leur vigilance, notamment en se fondant sur leurs convictions profondes éclairées par leur foi chrétienne et en référence aux traités européens tels que celui de Schengen par exemple.

C'est ainsi que de nombreuses démarches de réflexion, des actions concrètes concertées, des suggestions de rencontres, ... ont été proposées dans la dynamique déjà initialisée depuis de nombreuses années. On peut souligner plus particulièrement l'implication des membres du MIAMSI - Europe :

Au niveau personnel, au sein de leur propre milieu de vie, de travail, ...

- ✓ La première action, la plus basique peut-être, mais la plus difficile à mettre en place, est de lutter contre la peur, les peurs individuelles et collectives qui sont sans doute à l'origine des plus grands risques encourus par les migrants eux-mêmes et ceux qui les accompagnent, les entourent, les accueillent. En effet, combattre les peurs c'est tendre vers une communication objective et raisonnée, une approche réaliste et respectueuses de tous. Elle évite la ghettoïsation et par la même prévient certains risques majeurs.

Dans tous les pays européens où le MIAMSI est présent, on peut ainsi souligner un certain nombre d'initiatives :

- débat au cœur des équipes locales,
- articles dans les revues des mouvements ou sur les sites ad hoc,
- réunions publiques dans des salles municipales, associatives, paroissiales,

⁷ Le groupe de travail EUR-OPA, Accord Européen et méditerranéen sur les risques majeurs, dépend de la Direction de la Démocratie du Conseil de l'Europe.

- colloques ou journées d'études,
- participation à des formations spécifiques.
- ✓ D'autres démarches sont davantage liées à une posture personnelle et des lectures ouvertes, favorisant les approches inter culturelles ou religieuses.

Plus collectivement, au cœur des associations dans lesquelles ils militent, les municipalités ou les autres institutions publiques dont ils sont les élus ou les conseillers

- ✓ Nombreux sont les membres qui participent à des actions spécifiques au sein d'associations ou de commission municipales visant à :
 - Assurer les premiers soins aux personnes (santé physique, psychologique, ...),
 - Faciliter l'accueil, la recherche de logement et le suivi administratif,
 - Proposer des cours de langues,
 - Organiser des rencontres inter culturelles / interreligieuses.
- ✓ De par leur situations de responsable économique, associatif, politique, faciliter les prises de contacts entre les différents acteurs impliqués pour rendre plus efficace et efficientes les actions des uns et des autres. Cette manière de favoriser les mises en réseaux évite de rester « chacun chez soi » et peut éloigner les soupçons tellement liés aux clichés ! Concrètement on peut citer quelques exemples :
 - Mise en place de tables rondes qui débouchent sur les liens qui facilitent les contacts entre services administratifs,
 - Rapprochement entre plusieurs associations de types différents : de prévention, de vigilance, caritatifs, ...⁸
 - Interventions auprès d'élus à travers des rencontres ou par des pétitions.

Nationalement à travers des commissions ad hoc⁹ en proposant des actions, des textes de référence ou même des lettres ouvertes et autres interpellations. Par exemple :

- ✓ La « commission internationale » de l'ACI-France, membre du MIAMSI-Europe, qui assure une vigilance sur la migration et nourrit la réflexion de l'ensemble des équipes locales à partir :
 - De textes de référence (législatifs, philosophiques, bibliques, ...)
 - De relectures d'actions inspirantes comme l'accueil concret de migrants en famille, dans des institutions ou centres réservés,
 - Des trames pour organiser des journées ou soirées de réflexion sur ces questions

⁸ Par exemple permettre d'articuler les actions de l'ACAT (Action des Chrétiens contre la Torture) et des groupes d'accompagnement administratif des migrants pour mieux faciliter les dialogues

⁹ Commission Internationale en France (Action Catholique des milieux Indépendants), Commission Migration en Belgique (ACi – Agir en Chrétiens informés)

- ...
- ✓ La « commission migration » de l'ACI Belgique qui, après avoir soutenu concrètement des personnes en situation difficile, nourri les réflexions et favorisé un discernement juste et respectueux de la dignité des personnes vient d'écrire une lettre ouverte dénonçant le traité Union Européenne – Turquie¹⁰

Au niveau international dans le cadre de sa présence auprès du Conseil de l'Europe et de l'ONU (Commission des Droits de l'Homme)

- ✓ L'organisation du colloque de Pozzallo en lien avec le Conseil de l'Europe :
- Sous le haut patronage du Secrétaire Général
- Avec une intervention de la direction des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe¹¹
- En incluant la question des risques majeurs (prise de parole d'un membre du groupe de travail EUR-OPA¹²
- ✓ Une collaboration avec l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe : Intervention à la conférence sur le « dialogue Nord – Sud et la migration » en mars 2015 à Lagos au Portugal¹³
- ✓ La participation active du MIAMSI à la commission Droits de l'Homme de la COING du Conseil de l'Europe (Conférence des OING) dans le cadre du groupe de travail « Migration et Méditerranée »

On peut également noter deux autres types de préoccupations et d'interventions :

- Celles qui visent une **approche œcuménique et interreligieuse**
- ✓ Une action concertée avec les Eglises Vaudoises et Saint Egidio pour sécuriser et humaniser les trajets des migrants sans pour autant créer des « appels d'air » (Italie)
- ✓ Un accueil de responsables religieux musulmans pour mieux connaître le rôle de chacun et favoriser une compréhension mutuelle constructive (Italie)
- Celles qui prennent en compte le **nécessaire travail en amont**, notamment le soutien au développement des pays d'origine des migrants par :
- ✓ Une présence active au sein d'associations de développement telle que le CCFD – Terre Solidaire¹⁴ qui non seulement participe activement à l'accueil des migrants (en France) mais surtout s'attache à favoriser le développement des pays du sud afin de permettre aux habitants de faire fructifier leurs

¹⁰ <http://www.aci-org.net/drupal/node/606>

CARTE BLANCHE : Accueillir les migrants en Europe? Accueil des migrants : pourquoi nous pensons que l'Europe a tout faux.

¹¹ M. Markus Jaeger – Chef de la division responsable des questions de migrations au sein de la Direction des Droits de l'Homme et de l'Etat de Droit du Conseil de l'Europe - Strasbourg

¹² Mme Mechthilde Fuhrer – Secrétaire exécutive du Groupe de Travail Les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le contexte de la prévention et la gestion des risques majeurs (EUR-OPA / Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs).

¹³ 30 et 31 mars 2015, conférence organisée conjointement par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), le Centre Nord Sud du Conseil de l'Europe de Lisbonne et le Parlement du Portugal.

¹⁴ CCFD Terre Solidaire : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement – Terre Solidaire

talents et compétences dans leur pays d'origine ce qui, en conséquence, fixe la population et fait progresser le niveau de vie local comme la participation aux échanges mondiaux d'une manière plus équitable (France).

- ✓ Une participation au groupe de travail de la Commission Droits de l'Homme de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe : « Droits de l'Homme, co-développement et migration » qui vise à faire appliquer les droits dans le cadre des entreprises issues des pays du nord afin de respecter l'environnement local et les législations internationales relatives aux droits des personnes. Une telle démarche peut largement amener les employés de ces entreprises à rester sur place et participer au développement de leur pays.

En conclusion nous pouvons :

- Insister sur l'indispensable concertation pour assurer la sécurité des personnes, la pertinence et l'efficacité des actions proposées par des structures collectives, administratives, politiques ou religieuses. La mise en place de réseaux interactifs pour protéger les jeunes migrants isolés en est un exemple patent.
- Témoigner de la nécessité et de l'intérêt d'interroger chaque acteur sur sa responsabilité dans les drames qu'entraîne la migration mais aussi, dans certains cas l'opportunité que représente l'accueil de l'étranger, si les conditions nécessaires sont requises.

Dans cette question migratoire si complexe, les risques sont multiples, la déstabilisation facile ! Les OING comme les structures régionales, nationales, internationales ne seront jamais assez nombreuses pour épauler les personnes en détresse et les acteurs de terrain qui ont besoin non seulement de soutien mais de reconnaissance. Une transparence effective, une communication sereine entre tous ne peut que favoriser l'accueil et l'intégration sans pour autant mettre de côté les problèmes inhérents à cette situation. Etre réaliste, bienveillant mais pas naïf.

Ce sont les conditions nécessaires pour que tous les acteurs concernés puissent relever le défi de la migration de manière optimale et prévenir les risques majeurs liés à cette problématique ; assurément un chemin qui favorisera la paix et le vivre ensemble pour le bien être de tous.

COMMUNITY-BASED FIRE MANAGEMENT (CBFIM)

Johann Goldammer, Président de GFMC

Les risques de feux de végétation

Souvent, les migrants traversent des paysages de forêts, de fourrés et d'autres terres sauvages et y installent des abris de fortune, ce qui induit temporairement un risque élevé de feux de végétation. Pour survivre, les migrants ont absolument besoin de feux de camp afin de cuisiner et de se réchauffer. Beaucoup de migrants ont peu d'expérience dans la gestion et le contrôle des feux en plein air ; pendant la saison des risques élevés d'incendie, ces feux peuvent facilement échapper à leur contrôle et causer des dommages considérables à l'environnement. De même, les feux de végétation peuvent affecter les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Pendant la saison sèche, les feux de végétation peuvent gravement compromettre la sécurité et la santé de ces personnes. Il est difficile de communiquer avec les migrants installés dans des campements informels et temporaires. Toutefois, les responsables de la sécurité des territoires concernés peuvent s'appuyer sur les directives existantes en matière de réduction des risques d'incendie, mises en place pour les populations rurales, et les appliquer aux migrants le cas échéant. Les ressources suivantes, disponibles sur Internet sur le site du [Global Fire Monitoring Center](http://www.fire.uni-freiburg.de/Manag/CBFiM.htm) (GFMC), un [Centre européen et méditerranéen spécialisé](#) œuvrant dans le cadre de l'[Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs](#) (EUR-OPA), peuvent s'avérer précieuses pour se préparer et réagir aux situations de feux de végétation dans les secteurs à haut risque:

- **Vue d'ensemble des outils et de l'expérience disponibles en matière de gestion des incendies axée sur les collectivités:** ce site internet du GFMC propose toutes les informations nécessaires sur les approches participatives en matière de gestion des incendies en rapport avec les communautés sédentaires ou nomades. Elles sont applicables à la sécurisation des abris temporaires de migrants, de demandeurs d'asile et de réfugiés.

<http://www.fire.uni-freiburg.de/Manag/CBFiM.htm>

- **Défense des biens ruraux contre les feux de végétations:** dans de nombreux paysages, des habitations et d'autres biens ruraux (champs, cultures, infrastructures et autres éléments vulnérables) sont menacés par les feux de végétation. Des lignes directrices ont été élaborées par le GFMC pour une région pilote – l'ouest des Balkans – afin de renforcer les capacités de défense des communautés rurales contre les feux de végétation. Ces lignes directrices proposent
 - un document technique pratique, conçu pour apporter une assistance dans la protection des personnes et des collectivités rurales des Balkans contre les feux de végétation ;
 - un point de départ et un fondement pour les échanges d'expertise et de concepts entre les Etats membres du Conseil de l'Europe dans le but de parvenir à un développement permanent des capacités en matière de gestion des feux de végétation.

Les lignes directrices ont été préparées avec le soutien de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA). Elles existent en anglais et en grec (d'autres langues suivront) et devraient être consultées par les responsables territoriaux de la sécurité des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés:

http://www.fire.uni-freiburg.de/Manag/CBFiM_11.htm

- **Les femmes:** leur rôle dans la gestion des feux de végétation est souvent ignoré, mais il est généralement très important. Pour que la gestion des incendies par les communautés locales ait une chance de réussir, il est indispensable qu'elle bénéficie de l'intégration et de la participation directe de tous les secteurs de la collectivité, et en particulier des femmes. L'efficacité des femmes dans la gestion des risques d'incendie, dans l'amélioration de la prévention des feux et dans l'utilisation du feu pour protéger d'importantes valeurs naturelles et culturelles a été démontrée.

http://www.fire.uni-freiburg.de/Manag/Gender_main.htm

“TRUST” AS THE MOST IMPORTANT ISSUE IN WORKING WITH MIGRANTS

Zoi Sakkouli, Présidente de la SKLE pour la Grèce occidentale et les îles ioniennes, Travailleuse sociale, éducatrice pour adultes, Grèce

La confiance, au cœur du travail avec les migrants

Dans le travail avec les migrants, le plus important est d’instaurer la **confiance** entre les agents qui travaillent pour les organisations ou les gouvernements et les migrants. En général, les migrants en situation irrégulière sont ceux qui éprouvent le plus de difficultés à faire confiance aux autorités car :

- ils ne connaissent pas la loi et pensent généralement qu’ils auront des problèmes ;
- pendant leur périple, ils peuvent avoir fait de mauvaises expériences (violence ou trafic par exemple) et ne sont pas capables de déterminer à qui ils devraient faire confiance ;
- avec leurs déplacements incessants, ils n’ont pas l’occasion de rencontrer des spécialistes. De ce fait, ils n’ont pas l’expérience qui leur permettrait de savoir que leurs besoins pourraient être facilités par une coopération avec eux ;
- ils peuvent avoir des stéréotypes négatifs sur les autorités ;
- ils ont pu être avertis par les passeurs de ne pas faire confiance aux personnes qui travaillent pour les organisations ou les autorités.

Pour apporter une aide, tout agent travaillant avec des migrants devrait être spécialement formé aux questions interculturelles et connaître tous les aspects des procédures de confidentialité en vigueur dans chaque organisation ainsi que les différents métiers. En outre, il est crucial de pouvoir obtenir immédiatement toute information en faveur des migrants ou de la part des migrants. Le meilleur moyen d’établir cette communication immédiate est d’avoir des employés qui réalisent un **travail de proximité**. Cette action est très utile pour nouer des relations et gagner la confiance. Il ne faut pas s’attendre à ce que les migrants (surtout ceux en situation irrégulière) soient capables de contacter n’importe quelle autorité ou organisation au sujet de leurs besoins, car ils n’ont pas les informations nécessaires sur les procédures du pays où ils se trouvent. Mais pour tirer le meilleur parti du travail de proximité, les agents doivent recevoir une formation particulière sur les **questions de sécurité** et il faut mettre en place une **supervision** régulière pour chaque projet.

Grâce à ces outils et à la confiance, nous pouvons parvenir à coopérer avec les migrants et nous préparer à faire face à tout type de besoin en cas d’urgence. Nous devons aussi diffuser les informations sur ce que les migrants doivent faire en situation d’urgence : où ils devraient aller, à quoi ils devraient s’attendre et ce qu’ils devraient préparer avec ou pour leur famille. Il serait également bon de créer un solide **réseau**, de manière à pouvoir répondre à tout besoin urgent. Par ailleurs, faciliter la constitution d’un réseau entre les migrants et les autorités permettrait aux migrants d’avoir confiance dans les procédures. A cette fin, nous devons intégrer dans nos projets des groupes de migrants qui savent ce

que signifie être nouveau dans un lieu précis. Par leur **empathie** et leur **expérience**, ils seront très utiles à leurs compatriotes.

L'ONG « THE SMILE OF THE CHILD » (ΤΟ ΧΑΜΟΓΕΛΟ ΤΟΥ ΠΑΙΔΙΟΥ) POUR ENFANTS REFUGIES ET MIGRANTS

Sofoklis Panagiotou

Bonnes pratiques

L'action de l'ONG « *The Smile of the Child* » obéit à un certain nombre de traits distinctifs et de grandes orientations qui constituent « notre esprit ». Ceux-ci sont essentiels à la fois pour traiter les difficultés socio-économiques internes auxquelles sont confrontés un grand nombre d'enfants et de familles, mais aussi pour faire face à la tragédie des migrations et des réfugiés, qui, nous le savons, touche jusqu'à 40% de la population totale de migrants et de réfugiés actuellement bloquée en Grèce.

Lignes d'assistance européenne 116 000 pour enfants portés disparus et 116111 pour enfants et adolescents

Des personnes compétentes et dûment formées sont disponibles gratuitement toute l'année, sept jours sur sept et 24 heures sur 24 pour aider les enfants portés disparus et / ou offrir une assistance et des conseils aux enfants, aux mineurs et aux parents. Le recours à des interprètes est très important pour communiquer avec les réfugiés et les migrants et pour leur offrir les meilleurs services possible. Une campagne de sensibilisation vise à encourager le signalement de cas parmi les réfugiés et les migrants et à les informer au sujet des services des lignes 116 000 et 116 111 étant donné le manque général d'informations sur les services avec lesquels prendre contact pour demander une assistance, sachant que dans bien des cas, les enfants portés disparus ou les mineurs réfugiés ou migrants à risque ne sont pas signalés.

Unites médicales mobiles / polycliniques

Les polycliniques mobiles de l'Organisation sont pleinement équipées et basées dans des centres d'accueil pour réfugiés / migrants, où des médecins volontaires, aidés par le personnel de l'Organisation, réalisent des examens médicaux, assurent chaque jour un suivi médical et fournissent si nécessaire du matériel de soins aux enfants.

Evacuations médicales

Quand les réfugiés sont arrivés dans la région de Thessalonique, un site temporaire a été aménagé dans le port de la ville, où « *The Smile of the Child* » a amené une ambulance de façon à pouvoir intervenir immédiatement si nécessaire. Notre équipe de sauveteurs a recouru à des moyens de transport desservant les centres d'accueil de réfugiés dans toute la Grèce. En outre, les véhicules de l'Organisation amènent aussi les patients à l'hôpital pour des problèmes médicaux qui ne sont pas des urgences, c'est-à-dire quand un nouvel examen est nécessaire, qu'un patient doit revenir dans un centre d'accueil à la sortie de l'hôpital etc. Une réaction

d'urgence analogue a été mise en place à la porte E2 du Pirée au plus fort de la vague d'arrivées sur les îles grecques au début de 2016. L'unité médicale polyvalente « Hippocrate » de « *The Smile of the Child* » a été stationnée au lieu d'arrivée de milliers de réfugiés et de migrants et a servi d'unité médicale de gestion de crise : outre l'offre d'une assistance médicale directe, les enfants ayant des problèmes médicaux chroniques ont pu être diagnostiqués et envoyés dans les hôpitaux publics par des unités médicales mobiles (ambulances) de l'Organisation. Cette réaction a permis, lors d'une situation de crise provenant de la concentration de plus de 8 000 personnes dans le port, de repérer les enfants et les familles ayant de graves problèmes de santé et de les transférer à temps dans des hôpitaux pour y recevoir le traitement nécessaire.

Activités de loisirs

Toutes les semaines, une équipe de volontaires bien entraînés ont organisé et assuré des activités de loisirs pour les enfants et les adolescents dans les centres d'accueil de réfugiés / migrants. Ces activités étaient destinées avant tout à renforcer l'image que les enfants migrants / réfugiés avaient d'eux-mêmes et à les faire à nouveau sourire. Les activités de loisirs contribuent à créer un esprit d'équipe parmi les enfants, à leur apprendre à mieux gérer leur comportement et à s'amuser ! En outre, nous amenons ainsi les adolescents et les jeunes adultes à se prendre en charge en leur confiant des rôles tels que celui de bénévoles ou d'interprètes officiels. De cette manière, ils se sentent utiles en rendant service.

Protection sociale

Nous collaborons pleinement avec les autorités responsables des centres d'accueil pour réfugiés / migrants afin de procurer des fournitures et de répondre aux besoins réels des réfugiés/ migrants. Nous remettons toujours l'aide aux responsables de chacun des centres afin qu'elle soit distribuée aux personnes qui en ont véritablement besoin.

Soutenir les enfants qui ont de graves problèmes de santé

Dans chaque cas médical, nous activons le réseau d'entraide de l'Organisation. Tout service qui participe s'engage à couvrir les besoins rencontrés. Le recours à des interprètes est essentiel non seulement pour recueillir les informations nécessaires sur les origines de l'enfant, mais aussi pour que les réfugiés / migrants comprennent bien l'état de santé de leur enfant.

Pour « *The Smile of the Child* », un enfant démuné doit pouvoir être aidé avant qu'il ne soit invité à justifier de son origine familiale ou de sa nationalité.

Ce qui importe avant tout pour l'ONG « *The Smile of the Child* », c'est de répondre au nombre le plus important possible de besoins par une approche qualitative, professionnelle et globale respectant et défendant l'ensemble des droits des enfants.

Compte tenu de l'afflux de migrants d'une ampleur sans précédent auquel font face de nombreux pays depuis quelques années, et notant plus généralement la nécessité d'adapter les politiques et les pratiques à une plus grande mobilité des populations et à la relation de plus en plus complexe entre risque et mobilité, l'Accord Eur-opa risques majeurs a entrepris depuis 2014 de collecter les bonnes pratiques et de recenser les mesures concrètes prises dans ce contexte en vue d'aider les Etats membres à élaborer des politiques visant à promouvoir la résilience des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés face aux risques naturels et technologiques

L'Accord EUR-OPA a adopté une approche d'ensemble souple et inclusive fondée sur les droits de l'homme qui va au-delà de la crise actuelle des réfugiés et vise à encourager les organismes de protection civile à travailler avec d'autres organisations et groupes de soutien, dont des organisations formelles et informelles de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile.

Créé en 1987, l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) est une plate-forme de coopération entre les pays d'Europe et du Sud de la Méditerranée dans le domaine des risques naturels et technologiques majeurs. Son domaine d'action englobe la connaissance des aléas, la prévention des risques, la gestion des crises ainsi que l'analyse post-crise et la réhabilitation. Actuellement, l'Accord a 25 Etats membres.

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Sur ses 47 États membres, 28 sont aussi membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

